

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024 A 20 HEURES 30

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 9 avril à vingt heures trente**, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

#### **Etaient présents :**

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

#### **Maire-Adjoints**

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI.

#### **Conseillers Municipaux Délégués**

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Véronique LEBARBÉ, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Maeva CRUZ, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Jessica DORLENCOURT.

#### **Conseillers Municipaux**

#### **Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :**

Alisson ZANI	pouvoir à	Katell LANDIER
Gharib NAJI.	pouvoir à	François DAZELLE
Grégory SANCHEZ	pouvoir à	Jessica DORLENCOURT

#### **Etaient absents :**

Salim LESAGE

Mourad MERGUI

**Secrétaire de séance :** Nicole MARTIN

**ORDRE DU JOUR**

15. Compte de gestion 2023
16. Compte administratif 2023
17. Affectation des résultats 2023
18. Budget primitif 2024
19. Modification des autorisations de programmes et des crédits de paiement
20. Taux de fiscalité 2024
21. Subvention 2024 au Ciné Achères Pandora
22. Subvention 2024 au Centre culturel d'Achères
23. Subvention 2024 au SAX
24. Subvention 2024 au COS
25. Subvention 2024 au CCAS
26. Lancement des marchés de travaux de rénovation des sanitaires des écoles élémentaires Langevin et Wallon
27. Garantie d'emprunt au profit de Domnis dans le cadre de la transformation de locaux commerciaux en 2 logements sociaux situés au 37 rue Maurice-Thorez « Champs Villars » à Achères
28. Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet – Économe de flux

*La séance est ouverte à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, maire d'Achères.*

**Marc HONORÉ**

Merci d'être présents ce soir. On va faire l'appel. Nicole, si tu veux bien faire l'appel. Merci.

**Nicole MARTIN**

Bonjour à tous. Bonjour Monsieur le Maire.

*Il est procédé à l'appel.*

**Marc HONORÉ**

Merci. On va pouvoir commencer.

Simplement, une petite chose. Enfin vous l'avez constaté par vous-même, j'ai oublié de vous en parler la dernière fois. Nous avons pu récupérer la salle des mariages dans un bel état, avec un coup de neuf, malgré les difficultés que nous avons rencontrées. Je tenais à remercier les services de la Mairie qui se sont investis pour que cela aille au plus vite et que ce soit bien fait, et surtout aussi l'accueil qui a travaillé dans des conditions un peu difficiles pendant plusieurs mois.

Merci à eux et à l'ensemble du personnel.

**Jean-Paul DEMAREZ**

Avons-nous des nouvelles de la table solennelle ?

**Marc HONORÉ**

La table solennelle va toujours bien et va arriver.

Je n'ose plus m'avancer, comme sur beaucoup de choses, mais je pense qu'au prochain Conseil municipal, on pourra inaugurer la table aussi, qui sera revernie et qui sera dans les mêmes conditions que précédemment. Vous voilà rassuré, Jean-Paul ?

On va pouvoir attaquer le Conseil municipal. Est-ce que vous avez des remarques sur les décisions que j'ai prises depuis le dernier Conseil municipal ?

**Michèle FOUBERT**

Oui, Monsieur le Maire. Bonsoir chers collègues. Sur le point 020.24, la signature d'une convention avec l'association intermédiaire DEFI Services + pour la prestation de services ayant pour objet le nettoyage des locaux et des équipements publics de la commune. C'est nouveau ?

**Marc HONORÉ**

Non, ce n'est pas nouveau, c'est une prolongation. Cela fait quelques années qu'on travaille avec eux. Ils interviennent à la fois dans le ménage et éventuellement, dans les cantines. C'est une société d'insertion avec qui on a passé une convention. On les utilise au fur et à mesure de nos besoins.

**Michèle FOUBERT**

Je n'ai pas retrouvé, c'est pour ça.

**Marc HONORÉ**

Essentiellement, on les utilise dans les crèches, quand il y a une absence pour le ménage notamment. Il faut que ce soit fait avec des personnes habilitées, et eux ont des personnes habilitées pour faire cela.

**Michèle FOUBERT**

D'accord. Merci. Pour le point 022, la signature d'un contrat avec Madame... pour la prestation de supervision dans le cadre du lieu d'accueil enfants/parents.

**Marc HONORÉ**

C'est une psychologue qui intervient, mais déjà depuis quelques années avec nous. C'est un renouvellement de contrat pour cette année ; elle reçoit des parents/enfants, soit dans les crèches, dans les lieux d'accueil, également à l'espace famille. Elle intervient, en gros, deux fois par mois dans chaque crèche, sur deux heures.

**Michèle FOUBERT**

D'accord.

**Marc HONORÉ**

C'est pour ça, on vous a mis un taux horaire parce qu'on ne connaît pas les demandes qui sont faites. Il peut y avoir des demandes ponctuelles, soit du service enfant, pour des familles qu'on détecte à problèmes.

**Michèle FOUBERT**

D'accord. Merci.

**Marc HONORÉ**

D'autres questions ? Merci.

Est-ce que vous avez des remarques à faire sur les listes des marchés et avenants notifiés depuis le 13 mars ? Non ? C'est bon ? Merci.

Je vais donner la parole à François DAZELLE et on va commencer par l'approbation du compte de gestion 2023.

**15 — Compte de gestion 2023**

**François DAZELLE**

Sur le compte de gestion, vous connaissez l'exercice puisqu'on le répète chaque année.

Le compte de gestion, c'est le document établi par le comptable public, qui reçoit nos éléments en dépenses et en recettes et qui en tient la comptabilité de son côté. Ça retrace toutes les opérations, comme je disais, de dépenses et de recettes de l'année. Il doit être au centime près, exactement le même reflété, le même montant que le compte administratif qu'on votera normalement juste après.

Il vous est proposé simplement un rappel du compte de gestion 2023.

On part des résultats de clôture de l'exercice précédent ; à fin 2022, on avait un résultat d'investissement d'un peu plus de 1 million — 1,003 million — un résultat de fonctionnement de quasiment 1,09 million ; après, on a les résultats de l'exercice à proprement parler 2023 : - 1,017 million et + 743 000 pour le fonctionnement. Cela nous donne, au final, un résultat de clôture à l'exercice 2023, quasiment à l'équilibre sur l'investissement ; on a un petit déficit de 14 000 euros et un excédent de fonctionnement d'un peu plus de 2,6 millions, donc un excédent global de 2,6 millions qu'on utilisera et qu'on verra au budget 2024 puisqu'on reprendra les résultats ainsi constatés. On est à hauteur de 2,6 millions.

**Marc HONORÉ**

Est-ce que vous avez des questions à poser sur ce compte de gestion ?

Comme l'a rappelé François, c'est le trésorier qui nous confirme ces chiffres-là. Bien évidemment, il faut qu'ils soient au centime près en rapport avec ce que nous avons établi.

Si vous n'avez pas de question sur l'approbation du compte de gestion, on va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, dont les articles L1612-12 et suivants et L.2131-1,

**Vu** la délibération relative au vote du budget primitif 2023,

**Vu** le compte de gestion 2023 dressé par le Comptable public,

**Vu** l'avis de la Commission Finances, Développement économique, Emploi du 2 Avril 2024,

**Considérant** que l'assemblée délibérante doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du receveur municipal pour l'année 2023,

**Considérant** que le compte de gestion 2023 dressé par le Comptable public n'appelle ni observation, ni réserve,

**Considérant** que le compte de gestion et le compte administratif 2023 sont conformes et présentent des résultats identiques,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré** à l'unanimité des membres présents et représentés

**ARTICLE 1 : CONSTATE** la conformité entre le compte gestion 2023 établi par le Comptable Public responsable du service de gestion comptable de Poissy et le compte administratif 2023 du budget de la Commune (budget principal).

**ARTICLE 2 : APPROUVE ET ARRETE** le compte de gestion 2023 établi par le Trésorier Principal de Poissy conformément aux données ci-dessous :

	<b>Résultat à la clôture de l'exercice précédent: 2022</b>	<b>Résultat de l'exercice 2023</b>	<b>Résultat de clôture de l'exercice 2023</b>
Investissement	1 003 736,60	-1 017 972,53	-14 235,93
Fonctionnement	1 899 112,39	743 150,89	2 642 263,28
<b>TOTAL</b>	<b>2 902 848,99</b>	<b>-274 821,64</b>	<b>2 628 027,35</b>

**Marc HONORÉ**

On va passer à l'approbation du compte administratif. C'est le compte de la ville qui devrait ressembler à l'autre.

### **16 — Compte administratif 2023**

**François DAZELLE**

*A priori*, il ressemble, c'est bon signe, au centime près, au compte de gestion. Je ne vais pas reprendre les chiffres puisqu'on vient de les constater, mais vous pouvez le voir avec les documents fournis, ce sont exactement les mêmes chiffres, avec un petit peu plus de détails puisqu'on précise aussi ce qu'on appelle les reports de dépenses ou de recettes. Il y aura des reports de dépenses sur 2024 à hauteur de 366 000 euros, ce qui fait qu'on a un résultat global corrigé avec ces reports de, un peu moins de, 2,3 millions. Voilà ce qui est proposé sur l'exercice 2023.

De mémoire, pour le vote du compte administratif, je crois que tu dois sortir, au moment du vote.

**Marc HONORÉ**

Merci. C'est tout ? Est-ce que vous avez des questions, des remarques sur le compte administratif ? Non ? Je vais laisser la parole au Premier adjoint qui va vous faire voter. Il faut que je sorte pour le vote du compte administratif, parce qu'*a priori*, c'est mon bilan de l'année passée, 2023.

*Monsieur le Maire sort de la salle.*

**François DAZELLE**

Vous connaissez le formalisme, puisqu'on l'a chaque année. Le compte administratif recense les dépenses et recettes, côté ordonnateur, ordonnées par le Maire et la ville. Les résultats, vous les connaissez.

On va procéder directement au vote pour aller vite. Qui s'abstient sur cette délibération du compte administratif ? Qui vote contre ? OK. Ça fait cinq votes contre.

Le compte administratif est adopté.

On peut rappeler Monsieur le Maire. Merci.

*Monsieur le Maire revient dans la salle.*

Le compte administratif 2023 a été voté, entériné, Monsieur le Maire.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L1612-12 et suivants, L.2121-14, L.2121-31 et L.2311-1 à L.2343-2,  
**Vu** la délibération N°16 du 11 avril 2023 relative au vote du budget primitif 2023 ;  
**Vu** l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57,  
**Vu** les résultats d'exécution du budget principal validés par le Comptable pour l'exercice 2023,  
**Vu** l'avis de la Commission Finances, Développement économique, Emploi du 2 Avril 2024,

**Considérant** que Monsieur Marc HONORE, maire, s'est retiré lors du vote du compte administratif ;

**Considérant** que le conseil municipal a élu comme président Madame/Monsieur ... pour présider le conseil municipal lors du vote du compte administratif ;

**Considérant** le rapport de présentation du compte administratif 2023 du budget principal de la ville,

**Considérant** les résultats de clôture de l'exercice 2023, soit un déficit d'investissement 14 235.93 € et un excédent de fonctionnement de 2 642 263.28 €

**Considérant** les restes à réaliser comme suit :

- En dépenses : 366 051.62 €
- En recettes : 0 €

**Considérant** qu'il y a concordance avec le compte de gestion 2023 présenté par le comptable du Service de Gestion Comptable de Poissy,

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. François DAZELLE,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré** à la majorité des membres présents et représentés (5 votes contre : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOË, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

- **ARTICLE 1 : DONNE quitus** au Maire pour sa gestion en 2023.
- **ARTICLE 2 : APPROUVE** les résultats définitifs du compte administratif 2023 tel que porté sur la synthèse du CA 2023 ci-dessous :

<b>COMPTE ADMINISTRATIF VILLE</b>		<b>2023</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	Dépenses	20 000 627,43
	Recettes	18 982 654,90
	<b>Résultat investissement exercice</b>	<b>-1 017 972,53</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	37 010 847,28
	Recettes	37 753 998,17
	<b>Résultat fonctionnement exercice</b>	<b>743 150,89</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>-274 821,64</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	Résultat antérieur	1 003 736,60
	Résultat exercice	-1 017 972,53
	<b>Résultat global d'investissement (compte 001)</b>	<b>-14 235,93</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	Résultat antérieur	1 899 112,39
	Résultat exercice	743 150,89
	<b>Résultat global de fonctionnement</b>	<b>2 642 263,28</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>		<b>2 628 027,35</b>
RAR DEPENSES		366 051,62
RAR RECETTES		0,00
SOLDE RAR		-366 051,62
<b>RESULTAT CUMULE CORRIGE DES REPORTS</b>		<b>2 261 975,73</b>

**Marc HONORÉ**

Merci de votre confiance.

On va continuer dans les finances. On va avoir l'affectation du résultat 2023, le résultat que l'on vous a donné tout à l'heure. Je te laisse la parole.

## 17 — Affectation des résultats 2023

### François DAZELLE

Les résultats que nous venons de constater à la clôture de l'exercice 2023 vont être affectés pour couvrir les déficits et entériner les reports de résultats.

Il y a une couverture du besoin de financement sur la partie investissement à hauteur de 380 000 euros et un report en section de fonctionnement de 2 261 000 euros. C'est ce qu'on a vu qui doit couvrir le déficit, notamment constaté des 14 000 euros que vous avez vus en déficit d'investissement, plus les restes à réaliser côté dépenses d'investissement supérieures à un peu plus de 300 000 euros ; ce qui fait donc un déficit de 380 000 euros à couvrir. On ponctionne le résultat de fonctionnement pour couvrir ces 380 000 euros et le delta sera en report de section de fonctionnement à hauteur de 2 261 000 euros.

### Marc HONORÉ

Est-ce que vous avez des questions ou des remarques ? Non ?

On va pouvoir passer au vote. Qui est contre ? 5 contre. Merci. Qui s'abstient ? Merci.

**Vu** les articles L2311-5 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57,  
**Vu** la délibération du 9 avril 2024 d'adoption du compte de gestion 2023,  
**Vu** la délibération du 9 avril 2024 du vote du compte administratif 2023,  
**Vu** les états des restes à réaliser en dépenses et en recettes validés par le comptable pour l'exercice 2023,  
**Vu** l'avis de la Commission Finances, Développement économique, Emploi du 2 avril 2024,  
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

**CONSIDERANT** que le compte administratif de l'année 2023 présente :

- Un résultat d'investissement de l'année 2023 déficitaire de 1 017 972.53€ auquel il convient d'ajouter le résultat antérieur excédentaire de 1 003 736.60€, soit un résultat cumulé déficitaire de -14 235.93€ ;
- Un résultat de la section de fonctionnement de l'année excédentaire de 743 150.89€ auquel il convient d'ajouter le résultat antérieur de 1 899 112.39€ soit un résultat cumulé excédentaire de 2 642 263.28€

**CONSIDERANT** que le résultat à affecter est donc de 2 642 263.28€ ;

**CONSIDERANT** que la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser (RAR) en dépenses pour un montant de 366 051.63€ ; le besoin de financement de la section d'investissement s'élève donc à 380 287.55€ (soit le résultat d'investissement déficitaire (14 235.93€) + dépenses RAR (366 051.63€))

**CONSIDERANT** que la commune doit affecter le résultat de fonctionnement en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré** à la majorité des membres présents et représentés (5 votes contre : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

- **ARTICLE 1 : REPREND** au compte 001 le déficit d'investissement de 14 235.93€ ;
- **ARTICLE 2 : AFFECTE** en section d'investissement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 380 287.55€ correspondant au besoin de financement de la section d'investissement ;
- **ARTICLE 3 : REPREND** au compte 002 en section de fonctionnement le solde du résultat d'exploitation après couverture du besoin de financement de la section d'investissement soit 2 261 975.73€

## **Marc HONORÉ**

On va passer au vote du budget primitif 2024. On a eu le ROB le mois dernier. On va passer, comme la loi l'oblige, au vote du budget primitif 2024.

### **18 — Budget primitif 2024**

## **François DAZELLE**

Merci. On a eu le ROB, il y a à peu près 3 semaines, c'était le 19 mars.

On va vous représenter un certain nombre de slides ; je vais aller assez vite sur des choses qu'on avait déjà vues il y a 3 semaines maintenant.

### Le contexte local

Fin 2023, on vient de l'évoquer avec ce qu'on vient de voir en investissement.

#### ➤ Dépenses d'investissement

Là aussi en termes d'ordre de grandeur, c'est presque 12 millions d'investissements, une section de fonctionnement à un peu moins de 30 millions d'euros et des dépenses réelles, un peu plus de 41 millions pour les masses globales sur le compte administratif CA 2023, compte administratif 2023.

Après, vous allez avoir les deux sections et les résultats. On vient de les constater, donc on ne va pas non plus y passer trop de temps. Voilà la situation qu'on vient d'entériner, importante, puisqu'on va reprendre les résultats sur le budget 2024, comme je l'ai indiqué.

#### ➤ Dépenses de fonctionnement

Sur la suite, là aussi, les histogrammes que vous avez vus qui rappellent l'évolution des dépenses de fonctionnement, de leur maîtrise et la situation de la ville d'Achères par rapport aux différentes moyennes. Je ne reviens pas là-dessus. On va y revenir un petit peu plus en détail sur le budget. C'est pour vous resituer la tendance et la situation d'Achères par rapport à la moyenne nationale, départementale et régionale. C'était en dépenses de fonctionnement.

#### ➤ Recettes de fonctionnement

Sur la partie recette de fonctionnement, même type de présentation et de graphiques qui nous montrent que, structurellement, on est quand même à un niveau de recette de fonctionnement en dessous des moyennes des autres collectivités, même si on s'en rapproche à partir de 2022 et 2023. Il y a un petit peu globalement la situation financière. Voilà les recettes de fonctionnement et leur progression.

La traduction de tout cela, vous savez, c'est la capacité d'autofinancement, l'épargne brute, la capacité qu'on a à dégager suffisamment d'excédents de fonctionnement pour financer l'investissement en gros.

Vous voyez la situation qui tient compte, bien évidemment, de l'évolution que l'on vient de voir, d'avant des dépenses de fonctionnement et des recettes de fonctionnement, qui montre la situation quand même. On partait de 2013 à gauche en neutralisant les recettes de foretage qui étaient des recettes exceptionnelles. Vous voyez l'évolution.

L'objectif qu'on a, c'est à 2023, on arrive, en réalisé, à un peu plus de 3 millions, presque 3,2 millions de CAF brut. Ce qui est important en termes de financement et ce qui nous permet de financer un certain nombre d'investissements.

### La stratégie financière pour 2024

On redit ce qu'on a, bien évidemment, précisé sur les orientations qui avaient été présentées le 19 mars dernier :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement ;
- stabiliser les taux de fiscalité de foncier bâti ;
- doter la commune d'une épargne brute pour financer ces investissements ;
- point important : dynamique d'investissement absolument nécessaire sur lequel on va encore investir de manière importante en 2024.

La stratégie : préserver l'autofinancement.

On l'a indiqué, et je l'ai précisé depuis plusieurs années, l'objectif financier chiffré, c'est une CAF brute entre 2,5 millions et 3 millions. On a vu qu'en réalisé 2023, on était à 3,2 millions. Il se trouve que généralement, entre le budget, l'acte prévisionnel et le réalisé, on a quelques différences. On était plutôt prudents au budget primitif, on verra si on peut arriver à 3 millions. Tout cela, bien évidemment, au bénéfice des investissements que l'on peut financer sur notre budget.

Investir pour l'avenir, c'est le point d'après :

- construction de l'école, Claudie-Haigneré : budgétairement, on finit en 2024 ;
- on poursuit le plan d'investissement lancé dans les écoles, notre fameux PPI scolaire. On y reviendra d'ailleurs, on aura une délibération spécifique, ce soir ;
- poursuite des études sur l'agrandissement du gymnase de la Petite Arche. Là aussi, ça se poursuit.
- la Maison des Jeunes. On a dit qu'on faisait un certain nombre d'investissements ; on va y mettre 90 000 euros cette année en termes de dépenses d'investissement ;
- plan pluriannuel visant à réduire la consommation énergétique. On met quelque 100 000 euros pour essayer de diminuer, en termes de consommation énergétique, nos bâtiments assez fortement énergivores ;
- livraison et la fin des dépenses sur le nouveau centre technique municipal lancé depuis plusieurs années.

Maîtriser la dette, on l'a vu. Ne pas dégrader un en-cours qui est bien trop élevé ; je rappelle qu'il avait doublé entre 2010 et 2013 de 12 à 24 millions. L'idée, c'est de se désendetter par rapport à 2022, par rapport à 2023 et ne pas non plus avoir une capacité de désendettement supérieure à 12 années. Entre la CAF brute, et les dépenses après, l'en-cours de la dette, ne pas avoir une dégradation trop forte. On maîtrise ça, on est même plutôt en diminution. Il faut qu'on garde cette faculté à s'endetter de manière saine chaque année, de manière maîtrisée.

Le maintien des recettes de fonctionnement et la maîtrise des dépenses de fonctionnement. C'est l'axe majeur pour conserver cette CAF sur les années qui viennent.

Un premier point sur les bases d'imposition. C'est la recette principale, la fiscalité sur le foncier bâti, très majoritairement. Aujourd'hui, dans les hypothèses qu'on a prises sur le budget, on a une progression de 3,9. C'est la progression de revalorisation des valeurs locatives qui s'applique à l'ensemble des communes de France et de Navarre ; 3,9 % prévus dans la loi de finances. On a estimé qu'en plus de ces 3,9 % de revalorisation des valeurs locatives, on aurait + 0,4 % d'augmentation physique, d'évolution physique de ces bases, pour avoir un produit qui progresserait de 4,3 % par rapport à 2023. Ce qui fait une progression — c'est le deuxième produit de la taxe sur le foncier bâti — on passe de 10,31 millions à 10,69 millions, ce qui fait un peu plus de 300 000 euros de progression estimée sur 2024 au titre de ces doubles évolutions, actualisation forfaitaire des valeurs locatives et augmentation du nombre de logements.

Parallèlement à cela, vous savez qu'on a des allocations compensatrices d'un peu plus de 4 millions, on flirte même avec les 5 millions. Quand l'État a supprimé la taxe d'habitation, ils ont transféré le foncier bâti des départements sur la commune, mais bien évidemment, cela ne compensait pas le niveau de produit qui était de taxe d'habitation. L'État a mis en place une allocation compensatrice qui évolue, elle progresse de 2 % par rapport à 2023 cette année, ce qui nous permet d'avoir un niveau, pas approchant par rapport à ce qu'on touchait avant et surtout pas approchant par rapport à la dynamique qu'on aurait pu avoir si on avait conservé la taxe d'habitation, mais ça, vaste débat.

Progression, ces natures de recettes ; ce sont les postes les plus importants au niveau des recettes de fonctionnement.

Sur la suite, le maintien des recettes de fonctionnement à leur niveau de 2022, on voit qu'on est plutôt stable par rapport à 2023, en termes de réalisation. On a certaines diminutions de recettes de l'État. On avait voté la dotation forfaitaire de l'État qui baisse, un fonds de solidarité notamment de la région Île-de-France qui est en diminution. D'autres diminutions, mais du coup, avec l'augmentation du produit fiscal : la revalorisation des 3,9, notamment et l'attribution de compensation aussi versée par la CU qui progresse de plus de 200 000 euros sur la partie fonctionnement.

Je vous rappelle qu'on avait délibéré en fin d'année 2023 sur ces AC, attributions de compensation, avec notamment 200 000 euros de plus, liés à la réflexion avec la CLECT sur la partie déchets qui nous a permis de récupérer des recettes historiques dans ces attributions de compensation. Ce qui fait qu'on a 200 000 euros de plus en base, dans ces attributions de compensation à partir de 2024. Cela se traduit dans les éléments que j'ai évoqués.

Avec tous ces éléments-là, vous voyez qu'on a une stabilité 32-43 versus 32-41 en réalisé 2023. On est sur le même niveau de recette de fonctionnement par rapport au CA 2023 et en progression par rapport au BP ; c'est ce que j'évoquais. Il y a toujours une différence entre le réalisé et le budget primitif qui est généralement un petit peu plus élevé ; on le voit. Le CA 2023, 32-41, au BP 2023, 31-67, on a toujours un petit jeu qui se produit relativement à la marge au vu des sommes totales. On est parti sur une prévision, comme on l'avait évoqué lors du DOB.

Sur la partie dépenses de fonctionnement, l'objectif était de maintenir et d'avoir une hausse la plus contenue possible. J'y reviendrai tout à l'heure. On a des paramètres extérieurs très forts qui pèsent fortement sur le budget des collectivités et notamment dépenses de fonctionnement.

Avec l'évolution que l'on a prévue sur 2024, on est arrivé à un peu plus de 30 millions de dépenses de fonctionnement versus 29,8 ; ce qui fait qu'on a une augmentation de dépenses de fonctionnement de moins de 1 %. Ce qui est quand même un travail fort qui a été fait par l'ensemble des élus et des services pour contenir cette évolution. Je voudrais aussi le saluer parce que derrière, je le redis, c'est une capacité à investir et à financer pas mal de choses, puisqu'on maîtrise ces dépenses-là. J'y reviendrai un petit peu plus tard.

#### Le contexte économique

Je l'évoquais sur les charges à caractère général, des dépenses maîtrisées.

Lors du ROB, on avait évoqué les dépenses relatives à tout ce qui était restauration scolaire, notamment avec des augmentations très fortes de marché puisqu'il a été renouvelé, fin octobre 2023, avec +17 % sur la restauration scolaire et même +75 % sur la petite enfance. Ce sont des postes directs qui impactent ces charges à caractère général.

Les dépenses d'assurance, en fonction de l'ensemble des éléments — il n'y a pas que sur la ville d'Achères — qui progressent très fortement ; et aussi les dépenses d'énergie puisqu'il y avait une hausse exceptionnelle entre 2022 et 2023. Je rappelle qu'en gros, les dépenses d'énergie, on va dire en année classique sur la ville d'Achères, on est à peu près à 1 million d'euros par an : gaz, électricité et autres fluides. Le réalisé 2023, on flirte avec les 2 millions ; on a doublé les dépenses fluides, avec malgré tout, la mise en place par l'État, par le filet de sécurité. On a doublé.

La prévision 2024 redescend, mais on redescend à 1,6 ou 1,7 million ; on reste quand même près de 600 000 euros supérieurs à ce qu'on avait avant, ce qui reste encore très haut. On a des assurances, en termes d'évolution des dépenses et des consommations, un peu sur le gaz — 6 % et sur l'électricité — 30 %, mais on reste encore à un haut niveau. On limite la casse, mais la casse est quand même très importante par rapport à la situation d'avant 2023.

#### ➤ Gestion rigoureuse

On est obligé, pour dégager des marges de manœuvre, d'avoir une gestion rigoureuse sur tous les sujets.

#### ➤ Réduction des locations

On avait notamment la partie fitness, on a transféré cela sur le gymnase Bourgoin avec un investissement qui a été fait. C'est 34 000 euros à l'année de location qui tombe. C'est important. On optimise l'utilisation de nos

bâtiments communaux. Le gymnase Bourgoin, on avait un actif, donc on l'a valorisé avec ces travaux-là permettant de transférer cette activité-là. Comme on se le dit à chaque fois, on réfléchit sur chaque mode de gestion des services publics sans dogmatisme, mais en étant assez pragmatique pour savoir ce qui fonctionne, ce qui fonctionne moins bien. C'est aussi notre rôle de s'interroger et de prendre les meilleures options possibles.

La progression des charges à caractère général est maintenue.

On essaie de poursuivre un certain nombre d'actions importantes au cœur de ce que l'on souhaite faire. J'ai parlé du PEDT depuis 2021 avec un certain nombre d'actions qui sont déclinées. Vous voyez pas mal de choses qui sont dessous, entre la parentalité, les actions culturelles, éducatives, la Maison des jeunes, le BIJ, tout ce qui est mené globalement sur la ville et qui continue d'être financé par la ville dans ces opérations-là. On continuera à le faire. C'est un souhait de l'équipe municipale de préserver des qualités de services publics et une offre importante. C'est maintenu dans le budget 2024.

Les charges à caractère général, un petit récap, un petit cumul. Avec la partie fluide, on a une augmentation de 4 % par rapport au réalisé 2023. On reste sur une progression, mais très maîtrisée par rapport aux contraintes que je viens d'évoquer, extérieure et aux évolutions qu'il a pu y avoir, à la fois sur les marchés, à la fois sur l'énergie. On arrive à limiter la casse le mieux possible, + 4 %.

➤ Dépense de personnels

Elles représentent le poste et le chapitre de dépenses le plus important. On est autour de 19,2 millions, versus 18,9 millions en 2023. On a l'impact parce qu'on a mis les contraintes extérieures, tout ce qui est lié à la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires, + 1,5 en juillet 2023 qui s'appliquera en année pleine. Je rappelle qu'on avait eu + 3,5, le 1<sup>er</sup> juillet 2022 qui s'est appliqué sur 2023 ; les cinq points d'indices majorés dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour tous les agents publics. Voilà ce qu'on a intégré dans le budget. Vous avez les impacts annuels. On est déjà à plus de 300 000 euros sur 2024 en impact annuel, ces deux mesures-là.

Prise en compte des postes à pourvoir. Il y a des postes vacants, des gens qui partent assez logiquement. C'est la vie ! Il faut les remplacer. On ne s'interdit pas, bien évidemment, et c'est aussi le sujet, de réexaminer l'ensemble des postes à chaque modification, en termes d'organisation. C'est notre responsabilité aussi. On prend ces postes-là. La police municipale, je l'ai intégrée, est donc toujours prévue à hauteur de six postes, au total, sur l'année 2024.

- Diminution des dépenses liées aux vacataires et aux heures supplémentaires. Là aussi, c'était un élément important qui a été travaillé, non seulement par la DRH, mais par l'ensemble des acteurs qui contribuent aux activités sur lesquelles il fallait maîtriser ces dépenses-là. On a une diminution de 90 000 euros entre les vacataires et les heures supplémentaires prévues pour 2024 par rapport à 2023.
- Mise en place de nouvelles organisations du temps de travail, qui doit forcément aussi contribuer en lissant les horaires.
- Optimisation, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences qui se fait pour, éventuellement, prévoir aussi des postes et des mouvements en interne. Ce qui a été largement travaillé, enrichi depuis pas mal d'années, maintenant. On essaie aussi en interne de promouvoir un certain nombre de postes et de personnes avec les compétences, et de les accompagner.

On a une progression des dépenses de personnel qui devrait être contenue à 1,5 % entre 2023 et 2024 à 2022-2023. Là aussi, on arrive à maîtriser cette évolution importante. On passe de 18,9 millions à 19,2 millions entre 2023 et 2024. Vous avez les chiffres indiqués, ce que je viens de dire, 18,9 et 19,2.

➤ Autres dépenses

Notamment sur les autres charges à caractère courant, ce qu'on appelle globalement les subventions. Plusieurs niveaux de subventions.

On poursuit bien évidemment tout ce qui est sur le secteur associatif à 300 000 euros ; le fonctionnement récurrent des associations, il faut l'assurer. Principalement, on le verra sur les associations sportives et culturelles un peu plus bas.

En objectif aussi, on essaie de mettre en place des nouveaux projets, de développer certaines thématiques aussi, avec notamment la partie sur les associations sportives, un peu de fonctionnement courant et sur projet. On le continue. On l'avait mis en place dès 2022. On le poursuit dans l'approche qu'on peut avoir pour développer, au fil des années, des projets, les encourager et aider financièrement directement les associations qui portent ces projets.

Le CCAS, c'est le deuxième point. On verse une subvention d'un peu moins de 1,3 million. On y reviendra tout à l'heure avec forcément toute une activité très importante sur le CCAS, sur le budget principal, le budget annexe sur la résidence Pompidou. Là aussi, un accompagnement fort de la commune à hauteur de 1,3 million prévu pour l'année 2024.

Enfin, un soutien aux actions culturelles :

- une subvention aux SAX de 600 000 euros pour 2024 ;
- un partenariat aussi avec l'Estival qu'on maintient, maintenant, depuis quelques années à hauteur de 8 000 euros ; il se poursuivra en 2024, bien évidemment ;
- des subventions d'un montant global de 90 000 euros sur le CCA et le Pandora pour l'année 2024.

Voilà un résumé des investissements en termes de subventions qui seront faites en 2024.

- Préserver la capacité d'autofinancement de la ville

Vous commencez à la connaître, cette slide. Je vais passer assez vite. Elle est importante puisqu'il faut bien évidemment que sur nos fonds propres, le plus possible, on puisse financer de l'investissement. C'est tout le travail qui est fait maintenant depuis des années.

C'est le deuxième bloc qui est, finalement, important puisqu'on a des produits de cession, on verra. On en met, d'ailleurs, chaque année dans les budgets, mais on en met de moins en moins parce que forcément, le patrimoine aussi diminue et il n'est pas extensible.

- Les emprunts

On emprunte chaque année et puis on finance aussi des investissements sur nos fonds propres.

Pour avoir un bon équilibre entre tous ces modes de financement, il faut qu'on puisse financer nous-mêmes un certain nombre d'investissements, d'où cette CAF importante qu'on essaie de travailler entre 2,5 millions et 3 millions, voire un peu plus, si on le peut, bien évidemment.

Vous avez l'évolution de la CAF. J'ai évoqué que généralement, en compte administratif, elle est un peu plus forte qu'au budget. Vous voyez, 2022, on était à 2,8 millions ; j'ai évoqué tout à l'heure 2,3 millions pour 2023 ; au budget primitif, on est à 2,5 millions. On verra, en cours d'année, si on peut monter à 3 millions en termes d'objectifs de réalisation pour financer les investissements et, peut-être avoir moins recours à l'emprunt. On a prévu un recours de 2 millions d'euros à l'emprunt ; si on peut le diminuer avec une meilleure CAF, ce sera bien évidemment le travail d'exécution et de prévision de cette année.

- Investir pour l'avenir

Vous l'avez compris, c'est notre axe essentiel et notre orientation du BP 2024, depuis maintenant pas mal d'années, depuis dix ans.

- Réalisation d'un haut niveau d'investissement. On sera quand même à près de 9 millions d'investissements d'équipements 2024.
- Un emprunt de 2 millions, je viens de l'évoquer. Pour l'instant, il est inscrit au niveau du budget pour permettre l'équilibre global. On verra si on a besoin de le mobiliser entièrement et à ce niveau-là. On a pris une hypothèse de taux fixe à 2,5 % sur 15 ans.

Je rappellerai juste, pour information, que l'en-cours de la dette à Achères est à plus de 80 % à taux fixe. C'est important aussi de l'avoir en tête. On n'est pas du tout exposé à des risques importants sur nos emprunts.

- Des estimations de subventions à recevoir. Dans nos différents projets, on est subventionné par la région, le département ou d'autres entités, estimées à un peu moins de 3 millions d'euros par rapport aux projets qu'on va réaliser en investissement en 2024.

Rappel d'un certain nombre de thématiques d'investissement :

- la nouvelle école Claudie-Haigneré qui se finalise cette année. C'est encore presque 3,6 millions pour aboutir en termes d'opération. Bien évidemment, une fois que l'école est livrée, c'est mieux d'y mettre du mobilier. C'est aussi prévu au budget ;
- un certain nombre aussi de modernisations d'outils informatiques dans les écoles. On met un peu moins de 40 000 euros ;
- du renouvellement de mobilier scolaire et dans les cantines. Au-delà de Claudie-Haigneré, il y a besoin, bien évidemment, pour les autres écoles ;
- du mobilier également dans les crèches ;
- un besoin d'études aussi sur la rénovation qu'on envisage de la cantine Freinet dans les années qui viennent. Pour cela, il faut préciser justement le périmètre et le montant. On lance une première étude.

J'y reviendrai, mais vous avez vu le PPI scolaire, les 400 000 euros prévus également, de travaux cette année, principalement sur la partie sanitaire, puisque c'est notre axe d'action depuis plusieurs années d'une réfection complète et globale des sanitaires dans les écoles, qui méritaient largement un investissement.

Sur la partie sport, jeunesse, culture, là aussi, on a pas mal d'investissements :

- divers équipements sportifs, on met près de 40 000 euros. C'est pour la partie équipement ;
- des entretiens un peu lourds, à hauteur de 50 000 euros. Ce qui donne quand même un peu de marge de manœuvre ;
- l'extension du gymnase de la Petite Arche. On poursuit un certain nombre d'études parce qu'il faut passer différentes phases et pour cela, il faut un certain nombre d'études. On prévoit 50 000 euros pour prévoir et avancer sur ces études d'agrandissement du gymnase de la Petite Arche ;
- du mobilier aussi pour la Maison des jeunes : 5 000 euros ;
- les travaux que j'ai évoqués aussi à la Maison des jeunes : 90 000 euros ;
- des montants moins importants, mais sur lesquels il était important de soutenir le Conservatoire, qui fait quand même un bon boulot et il est important... Ce sont des investissements modestes comme ça financièrement d'apparence, mais très importants pour que l'ensemble des professeurs et des élèves puissent travailler dignement.

Différents travaux d'investissement et d'entretien dans les établissements culturels de la ville, et aussi un remplacement du mobilier de la bibliothèque un peu plus important. On a mis 12 000 euros cette année pour commencer à initier un renouvellement un peu conséquent.

Voilà les objectifs en termes de dépenses d'investissement.

➤ Développement durable

Pour la suite, tout ce qui est développement durable, j'ai indiqué qu'on mettrait 100 000 euros ; on l'avait mis au ROB, sur la réduction de la consommation énergétique. On verra après comment on arrive à développer ces actions-là. Il y a déjà des dimensions énergétiques qui sont prises dans les projets existants que j'ai évoqués : Claudie-Haigneré, CTM, rénovation Pompidou qui s'enclenchera.

- La poursuite du passage aux leds dans les équipements publics. On l'a fait déjà dans quasiment tous les gymnases. On va continuer son déploiement.
- La rénovation aussi thermique de la résidence Pompidou, qui est un objectif qu'on s'est donné, important. Là aussi, on a besoin d'affiner l'étude et les montants. On va verser une subvention d'équipement au CCAS pour affiner cette étude en 2024, pour après lancer des travaux à partir de 2025.
- Le verdissement de la flotte automobile est aussi nécessaire. On doit montrer l'exemple et développer un certain nombre de véhicules. On a encore un peu de marge de manœuvre sur le sujet, donc il faut qu'on avance sur cela.
- Les aires de jeu. On a mis une enveloppe conséquente, cette année, 100 000 euros de rénovation sur les aires de jeu. Au-delà de l'entretien un peu classique qui pourrait parfois s'améliorer, on a besoin

d'investir un peu plus. On met 100 000 euros cette année sur une réfection des aires de jeu, ce qui nous permettra d'avoir un budget important.

- Préserver et valoriser le patrimoine de la commune.
- On poursuit la construction du CTM.

J'avais évoqué aussi le système de sécurité incendie sur Pompidou qui devait être revu. Pas de panique, mais il faut qu'on le modernise et qu'on le mette aux dernières normes. C'est prévu en 2024 par une dépense d'équipements versée par la Ville sur le budget du CCAS à hauteur de 170 000 euros pour le réalisé en 2024.

Tous ces investissements se font aussi avec une CAF, un emprunt aussi qu'on sollicite. Il est nécessaire de maîtriser la dette et de savoir où on va très clairement.

Un petit rappel de notre évolution de l'en-cours d'emprunt et de son recours chaque année, si je puis dire. Vous voyez qu'on était à près de 24 millions en 2013. On a diminué au fur et à mesure des années. On est remonté en 2022 — j'avais expliqué — on avait un emprunt important qu'on avait ciblé en 2022, 4,5 millions, donc forcément qui avait réaugmenté l'en-cours.

Sur 2023-2026, on a une politique de désendettement qui fait que l'atterrissage en 2026, on sera à hauteur de 20,7 millions, le niveau de 2021. On sait où on va et on maîtrise la trajectoire, ce qui est important, voire un petit peu mieux si on ne mobilise pas tout à fait ; j'ai évoqué les 2 millions d'emprunt cette année. Si on peut faire un petit peu mieux, ce n'est pas mal.

L'évolution de la capacité de désendettement, qui est quand même un ratio, un indicateur assez unanimement répandu dans les collectivités pour mesurer la capacité qu'on a à rembourser la dette si on consacrait exclusivement notre gros excédent de fonctionnement, pour parler un peu vulgairement. Vous voyez qu'on avait des situations quand même un peu compliquées, 2013-2019, et qu'on arrive aujourd'hui à avoir un ratio qui est en dessous des 12 ans. On considère qu'à partir de 12 ans, cela devient un peu beaucoup critique. Là, on arrive quand même, depuis 2021, à avoir un ratio plutôt rassurant, toujours un peu fragile forcément, puisque vous l'avez vu, on est exposé quand même à pas mal de choses extérieurement. Il faut être vigilant pour garder ce niveau en dessous du seuil critique des 12 années.

Au final, cela nous donne, en synthèse, un budget 2024 :

- des dépenses réelles à hauteur de 30 millions ;
- des recettes réelles à hauteur de 32,5 millions.

Je rappelle, chaque année, tout ce qu'on appelle dépenses d'ordre ou recettes d'ordre, ce sont tous les mouvements qui ne donnent pas lieu à des décaissements, des encaissements : dotations, amortissements, provisions, et ainsi de suite, qui sont prévus.

On a des niveaux de dépenses d'ordre, en section d'investissement, très importants cette année, mais qui se neutralisent, c'est-à-dire qu'ils n'affectent pas le résultat réel de la section, parce qu'on a des opérations de transferts d'investissement qui sont restés dans des comptes de travaux en cours et qui doivent être remis dans des comptes d'immobilisation définitifs. Cela fait partie d'ailleurs des discussions que l'on a avec la Chambre régionale des comptes. C'est assez technique, mais il faut prévoir les crédits. Cela n'affecte pas la santé financière directe de la ville. Néanmoins, il faut prévoir les crédits. C'est pour cela que l'on a ce niveau de dépenses d'investissement très important cette année avec les dépenses d'ordre.

Au final, on a quand même un virement à la section d'investissement de 2,6 millions. Cela montre bien notre capacité à dégager des crédits pour financer nos dépenses d'investissement qui sont en réel à hauteur de 13,5 millions.

Conclusion : le fil rouge, on l'évoque ; c'est le même que le ROB :

- poursuivre les efforts de maîtrise de dépenses de fonctionnement ;
- optimiser nos recettes de fonctionnement sans faire peser sur les ménages une fiscalité plus forte ; l'augmentation de 2022, on tient jusqu'à 2026, on n'y touche plus ;
- maintenir des services publics de qualité ;
- doter la commune d'une capacité à investir sur ses fonds propres. Vous avez compris que c'est absolument l'axe principal ;

- limiter le recours à l'emprunt. On a la trajectoire jusqu'à 2026. Elle est maîtrisée, même en diminution
- mettre en œuvre — on l'a mis en œuvre et on l'applique — un plan d'investissement important pour améliorer le cadre de vie globalement de la ville d'Achères et des Achérois.

Je crois que j'en ai fini.

J'aurais juste quelques remerciements à l'ensemble des élus qui ont contribué à l'établissement de ce budget. Merci à eux et merci de leur patience. On a pas mal échangé, comme chaque année, parce que la situation est toujours un peu compliquée. Il faut faire aussi des choix, mais c'est notre rôle.

Merci bien évidemment aux services, au service financier, avec la Directrice des Finances, Stéphanie qui est là, présente, qui est précieuse et qui maîtrise tous les rouages et les procédures. C'est appréciable. Je la remercie directement.

Je remercie aussi la Direction générale, Olivier et Christophe qui apportent leur vision stratégique et d'arbitrage sur tous ces sujets-là.

Merci à toute l'équipe pour cette présence et ce travail en continu. Ça demande plusieurs mois de travail pour aboutir, aujourd'hui, à ce qui vous est présenté à la fois au ROB et aujourd'hui pour le budget primitif. J'espère n'avoir oublié personne. Merci pour votre attention.

### **Marc HONORÉ**

Merci François. En plus des remerciements que tu viens de faire, je pourrais les faire également aussi. Je voudrais te remercier de l'investissement que tu as au cours de l'année sur le budget, qui est de plus en plus compliqué à équilibrer ; on arrive néanmoins à l'équilibrer.

Et aussi, merci aux élus parce que de temps en temps, ils font un peu la tête quand les demandes ne sont pas forcément satisfaites. La réalité est celle-ci, les chiffres sont là, il faut les respecter.

Est-ce que vous avez des questions à poser, s'il vous plaît ?

### **Michèle FOUBERT**

Sur le budget primitif, vous marquez, dans l'impact des ressources et donc dans le budget définitif, un total de budget de 78 728 755,68 euros. Celui de l'année dernière était de 53 504 261,38 euros, pour être exact. On divise entre la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Sur la section de fonctionnement, il n'y a pas beaucoup de différences. Par contre, sur la section d'investissement, on passe de 19 millions à 43 millions ; c'est quand même assez important. Si on retire l'école, le CTM, les établissements scolaires, ce qu'il est prévu de faire comme travaux, on est loin des 43 millions, on arrive à 22-23 millions. L'explication de la différence serait la bienvenue, s'il vous plaît. Merci. C'est la première question.

### **Marc HONORÉ**

François vous a donné l'explication tout à l'heure, mais il va vous la redonner. C'est une question d'écriture d'ordre qui n'a rien à voir dans les investissements. Ce sont des régularisations qui n'affectent pas le fonctionnement du budget. Je te laisse expliquer plus avant, François.

### **Michèle FOUBERT**

Non, ce sont les 29 millions de dépenses d'ordre ?

### **François DAZELLE**

Les opérations d'ordre, ça augmente, de manière faciale, le niveau de dépenses d'investissement, mais il augmente le niveau de la section d'investissement. Comme j'ai dit, on a des opérations ; il faut transférer un certain nombre d'actifs en termes d'imputation comptable. Il y a du plus et du moins, mais c'est totalement neutre budgétairement. Pour prévoir ces virements, il faut les inscrire en dépenses et donc les inscrire en recettes, ce qui fait qu'on augmente facialement la section, mais cela ne joue en rien sur le résultat.

C'est une opération, on va dire, technique comptable. Cela n'a aucun impact sur le niveau des dépenses d'équipement.

**Marc HONORÉ**

Il faut comparer les dépenses réelles d'investissement qui sont 13,5 millions par rapport aux mêmes dépenses réelles d'investissement de 2023. Là, on est à peu près dans la stabilité.

**Michèle FOUBERT**

Si je comprends bien, cela veut dire que l'année dernière, les dépenses d'ordre étaient beaucoup moins importantes. On a quand même une différence importante sur le budget. Cela veut dire que les dépenses d'ordre de l'année 2023 étaient beaucoup moins importantes que celles prévues pour 2024.

**François DAZELLE**

Oui, tout à fait. Ce qui relève de l'activité réelle, c'est ce qu'on appelle les dépenses réelles ou les recettes réelles. C'est ça qui est révélateur de l'activité de la collectivité et d'ailleurs, de notre budget. Ce sont vraiment des opérations, comme je disais, des opérations d'ordre. Il n'y a pas de décaissement. Il n'y a aucune opération de trésorerie. C'est vraiment de la pure opération comptable.

**Marc HONORÉ**

Si vous regardez également dans le fonctionnement à un degré moindre, vous voyez qu'il y a des dépenses d'ordre de 2,9 millions. C'est la dotation d'amortissement. On prévoit également l'amortissement pour régénérer les investissements qu'on aura à faire par la suite. C'est une opération d'ordre qui ne rentre pas dans les dépenses de fonctionnement réelles de la mairie entre les frais de personnel et les frais généraux. Vous retrouvez cela à chaque budget.

**Michèle FOUBERT**

Par rapport à l'année dernière, c'est vrai qu'il y a une telle différence que c'est quand même important. Pour une personne qui ne fait pas de comptabilité ou qui ne connaît pas les rouages, passer de 53 à 78, ça paraît énorme. C'est au moins pour éclairer les personnes qui nous suivent, qu'elles puissent comprendre pourquoi.

La deuxième question était sur les subventions aux associations. On sait comment fonctionnent les critères d'attribution de versements aux associations ; je mets le SAX, le Pandora, le COS et le CCAS un peu à part. On voit que certaines associations, qui avaient un petit budget l'année dernière, n'ont plus rien cette année. Sur quels critères on se base ? Est-ce que c'est parce qu'elles n'existent plus ? Qu'elles n'ont plus d'activité propre ? Qu'elles n'ont pas fait de demande ?

Il y a quand même certaines associations qui passent à zéro ou qui ont des diminutions de subventions assez importantes. Pour certaines, je pense que ce sont des critères attribués depuis l'année dernière. Si on pouvait avoir quelques explications.

**François DAZELLE**

L'attribution des subventions, c'est un ensemble de critères. D'une part, il faut que l'association ait fait sa demande de subvention. Des fois, d'une année sur l'autre, il y a des associations qui ne redemandent pas une subvention. Après, il y a un certain nombre d'éléments qui sont demandés dans les dossiers qui sont fournis chaque année ; on regarde l'évolution des adhérents, on regarde bien évidemment la santé financière de chacune des associations, le résultat qu'elle a dégagé, les niveaux de dépenses et de recettes. En fonction de ça, on a une discussion à la fois sur le niveau d'Achérois, à la fois est-ce qu'elle a demandé ou pas une subvention, donc c'est réglé si elle n'en a pas demandé, et aussi son niveau financier. On l'apprécie chaque année en fonction des derniers résultats. Ça fait partie d'un ensemble de choses. Après, il y a un examen collégial qui est fait sur ces sujets-là.

**Jessica DORLENCOURT**

Au-delà de ça, on voulait savoir si les associations, où on voyait la somme de zéro, n'avaient pas fait de dossier de subvention cette année, ou c'est un refus de votre part.

**François DAZELLE**

En détail, il faudrait qu'on regarde précisément. Je n'ai pas tout en tête sur toutes les lignes. Il y a forcément un peu des deux. Honnêtement, je n'ai pas en tête sur l'ensemble des associations. Là, maintenant, tout de suite, je ne sais pas vous dire.

**Michèle FOUBERT**

On vous donnera la liste, vous nous direz.

**François DAZELLE**

Après, il n'y a pas de problématique.

**Marc HONORÉ**

Il y en a qui ont déposé des dossiers, qui ont zéro et qui ont déjà eu zéro, l'année dernière. Il faut savoir également que le budget de la Ville n'est pas là pour financer des livrets A, par exemple.

**Jessica DORLENCOURT**

On ne conteste pas, on veut juste savoir ce qu'il en est.

**Marc HONORÉ**

C'est un des critères aussi. C'est un matelas de sécurité de l'association ; aujourd'hui, on n'est pas là pour augmenter le volume d'épargne des associations.

**Michèle FOUBERT**

On est entièrement d'accord sur ce principe-là. Par exemple, Vermeil Service n'a plus rien, on se demande pourquoi.

**Marc HONORÉ**

C'est un bon exemple. Vermeil Service, je connais bien le problème, ils préféreraient avoir des cars mis à disposition qu'une subvention de 1 000 euros.

**Michèle FOUBERT**

On pose la question parce que cela nous interpelle. Si on a la réponse, il n'y a pas de problème.

**Jean-François DEMAREZ**

Je vais juste prendre un exemple. La FNACA avait une subvention jusqu'à maintenant. Il y a deux ans, ils ont préféré ne pas prendre de subvention et qu'à la place on leur donnait la salle gratuite. Avant, ils avaient la subvention et ils payaient la salle à chaque fois qu'ils la réservaient. C'est un accord qu'on a eu avec eux. Aujourd'hui, effectivement, ils n'ont plus de subvention, mais à chaque fois qu'ils demandent une salle, c'est gratuit.

**Michèle FOUBERT**

On pose la question, mais c'est bien d'avoir justement les critères. Évidemment, s'il y a des associations qui préfèrent avoir des services plutôt qu'une subvention, c'est bien. Tant mieux si c'est leur préférence. Au moins qu'on puisse comprendre pourquoi d'une année sur l'autre, cela change.

**Katell LANDIER**

On peut aussi noter l'entrée d'une nouvelle association. C'est une association d'aide à la parentalité — ce sont des psychologues — qui accompagne les enfants en très grandes difficultés, des enfants déscolarisés. On a voulu les subventionner cette année. Deux ans maintenant.

**Marc HONORÉ**

Merci. D'autres questions ?

**Jessica DORLENCOURT**

Sur les indemnités. On a vu que, pour les indemnités 2023, il figurait une indemnité pour Madame ZANI, qui n'est plus présente depuis un certain temps puisqu'elle est allée à l'étranger. On voudrait savoir si cette indemnité sera reconduite sur 2024 ou s'il était envisagé de la répartir, par exemple, sur tous les conseils municipaux présents.

**Marc HONORÉ**

Elle ne touche plus d'indemnités depuis quelques mois, depuis que nous avons nommé comme délégué Olivier à sa place qui s'occupe des réseaux et de la fibre sur Achères.

**Jessica DORLENCOURT**

Comme les textes le prévoient, peut-on avoir le récapitulatif des indemnités 2022 que nous n'avons pas eu ?

**Marc HONORÉ**

Il n'y a pas de souci. Ils n'ont pas changé, à part Madame ZANI, qui a démissionné, les autres n'ont pas bougé. 2021 et 2022 n'ont pas bougé, sauf que, vous savez, les indemnités sont aussi réévaluées en fonction de l'évolution du point d'indice. Rien n'a bougé. On pourra vous les donner. Ce sont exactement les mêmes, sauf qu'il y a eu en 2022, une petite augmentation de 2 % ou 1 % en fonction de l'évolution de l'indice des fonctionnaires.

**Jessica DORLENCOURT**

Normalement, on doit l'avoir. Oui, on le veut bien, s'il vous plaît.

**Marc HONORÉ**

Oui, vous l'aurez, il n'y a pas de souci.

**Jean-François DEMAREZ**

Sachant que la totalité des indemnités est plafonnée.

**Marc HONORÉ**

Il n'y a aucun souci. La Cour des comptes a vérifié, encore, il y a quelques mois. On va vous les donner sans aucun problème. Merci. D'autres choses ? C'est tout ? Merci.

Si vous n'avez pas de questions supplémentaires sur le budget primitif 2024, à part ces petites choses. C'est bon ? L'investissement, les dépenses, ça vous convient ? Merci.

On va pouvoir passer au vote. Qui est contre ? 5. Merci. Qui s'abstient ? Merci.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, dont les articles L1612-1 à L1612-20, L2311-1 à L2343-2 et L.5217-10-1 et suivants,  
**Vu** l'article L2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales en application duquel est communiqué chaque année, avant le vote du budget, un état récapitulatif des indemnités et défraiements des élus municipaux, perçues au sein de la ville, des syndicats intercommunaux et sociétés dont la ville est membre ;  
**Vu** la délibération n°1 du 19 mars 2024 relative à la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire ;  
**Vu** la délibération n°16 du 9 avril 2024 relative au vote du compte administratif 2023 avec affectation des résultats ;  
**Vu** l'arrêté interministériel du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57 ;  
**Vu** les résultats d'exécution du budget principal validés par le Comptable pour l'exercice 2023 ;  
**Vu** les états des restes à réaliser en dépenses et en recettes validés par le comptable pour l'exercice 2023 ;  
**Vu** le projet de maquette budgétaire, accompagné de son rapport explicatif, adressé à l'ensemble des conseillers municipaux en date du 27 mars 2024, soit 12 jours francs avant la date du présent conseil municipal,  
**Vu** l'avis favorable de la Commission Finances, Développement économique, Emploi du 2 avril 2024 ;

**Considérant** que le budget doit être voté avant la date limite fixée au 15 avril 2024 ;

**Considérant** la nécessité d'adopter le budget 2024 reprenant la trajectoire budgétaire et le projet politique présentés lors du Rapport d'Orientation Budgétaire voté le 19 mars 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré** à la majorité des membres présents et représentés (5 votes contre : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

**ARTICLE 1 : PREND ACTE** du tableau de répartition des indemnités des élus, présenté au titre de l'article L 2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales.

**ARTICLE 2 : ADOPTE** dans son ensemble le budget primitif 2024 par chapitre en dépenses et en recettes, comme suit :

Section de fonctionnement	35 520 971,34 €
Section d'investissement	43 207 784,34 €
<b>TOTAL</b>	<b>78 728 755,68 €</b>

**Marc HONORÉ**

On va pouvoir continuer dans le budget. C'est une modification des ACP. François va reprendre la parole.

### **19 — Modification des autorisations de programme et des crédits de paiement**

**François DAZELLE**

Depuis maintenant deux ans, c'est par une délibération, comme c'est rappelé, d'avril 2022 qu'on a opté pour le vote d'autorisation de programme, AP, et de crédits de paiement qui nous permet de planifier, de manière prévisionnelle, les crédits de paiement sur plusieurs années. Cela correspond et est plutôt, on va dire, en relais avec ce qu'on présentait déjà au moment du ROB, vous savez, le PPI sur plusieurs années. La dimension pluriannuelle était vraiment importante. Le fait de passer en ACP s'inscrit complètement dans cette logique pluriannuelle.

On réactualise un certain nombre de crédits de paiement. Je rappelle que ce sont les crédits de paiement qui sont inscrits au budget, pas les AP. Les crédits de paiement sont réajustés chaque année.

Il y a plusieurs opérations :

- le PPI scolaire ;
- l'école Haigneré ;
- le CTM ;
- les charpentes mairies.

On avait identifié ces opérations-là. On prévoit les CP 2024, 2025 et 2026 qu'on réajuste. On prévoit les 400 000 que l'on évoquait chaque année depuis 2023, maintenant, de crédits ; ça ne bouge pas, 400 000 ; on aura 3,6 millions, j'ai indiqué, pour finaliser budgétairement l'opération sur la nouvelle école ; 1,4 million également pour le CTM et charpentes mairies, on avait prévu 100 000 euros. On réajuste après les CP pour obtenir l'ensemble des autorisations et des coûts de l'opération jusqu'à 2026. Rien de très nouveau, simplement un ajustement budgétaire.

### Marc HONORÉ

Merci, François. Des questions sur l'ajustement budgétaire ? Non ? Ça vous parle ? C'est bien, merci.

On va pouvoir passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Cinq abstentions.

**Vu** les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la délibération n°20 du 6 avril 2022 approuvant la mise en place des autorisations de programmes et des crédits de paiement,  
**Vu** le Règlement financier et budgétaire et notamment les titres 2 et 3 relatifs à la gestion pluriannuelle, adopté par délibération n°19 du 6 avril 2022,  
**Vu** la délibération n°18 du 9 avril 2024 relative au vote du budget 2024,  
**Vu** l'avis de la Commission Finances, Développement économique, Emploi du 2 avril 2024,

**Considérant** la nécessité de mettre à jour les autorisations de programme et les crédits de paiement au vu de l'évolution des travaux ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré** à l'unanimité des membres présents et représentés (5 abstentions : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

**ARTICLE 1 : ACCEPTE** la modification des autorisations de programmes et des crédits de paiements tels que détaillés en annexe.

**ARTICLE 2 : PRECISE** que les crédits de paiements ouverts au budget 2024 sont inscrits au budget 2024 sur les quatre opérations concernées.

### Marc HONORÉ

Ensuite, on va passer au vote des taux de fiscalité.

## 20 — Taux de fiscalité 2024

### François DAZELLE

Comme indiqué au moment du ROB et du budget 2024, les hypothèses de financement sur les recettes de fonctionnement, notamment fiscales, ont été basées sur le maintien des taux de fiscalité par rapport à 2023 et par rapport à 2022.

Les trois taux sur lesquels on doit se prononcer :

- la taxe d'habitation pour les résidences secondaires - la partie résidence principale a été supprimée : on reste à un taux de 19,23 ;
- le foncier bâti : on reste sur un taux de 36,08 ;

- le foncier non bâti : on reste sur un taux de 74,44 %.

Voilà ce qui est proposé au Conseil municipal.

**Marc HONORÉ**

Des questions ?

**Michèle FOUBERT**

Simplement pour dire que nous allons nous abstenir. Nous savons que le taux de fiscalité de la municipalité n'a pas bougé. Par contre, l'augmentation de la base fiscale impacte évidemment le budget des personnes concernées par cette augmentation. Ça va encore, malheureusement, diminuer leur capacité et leur pouvoir d'achat.

**Marc HONORÉ**

Merci. On va pouvoir passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Cinq abstentions.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le Code Général des Impôts et notamment l'article 1639 A du Code Général des Impôts,  
**Vu** l'état de fiscalité 1259 FDL 2023,  
**Vu** l'avis de la Commission Finances, Développement économique et Emploi du 2 avril 2024,

**Considérant** que le budget 2024 a été construit en se basant sur un maintien des taux de fiscalité directe locale à leur niveau de 2022 ;

**Considérant** que les taux d'imposition doivent être votés avant la date limite du 15 avril ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré** à l'unanimité des membres présents et représentés (5 abstentions : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

- **ARTICLE UNIQUE : FIXE** les taux des taxes directes locales pour l'année 2024 comme suit :

<b>Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale</b>	19.23%
<b>Taxe Foncier Bâti</b>	36.08 %
<b>Taxe Foncier Non Bâti</b>	74.44 %

**Marc HONORÉ**

On va pouvoir passer à la présentation et à l'attribution des subventions 2024 de l'association du Pandora et du CCA.

Jusqu'à maintenant, on ne les présentait pas individuellement. Là, on fait une délibération spécifique pour ces associations-là, compte tenu du montant. C'est une nouveauté avec la M57.

Par contre, les élus qui sont membres du Pandora, s'il y en avait, doivent sortir pour le débat. Non ? Très bien. On va pouvoir vous expliquer le Pandora. Katell, je te laisse la parole.

**21 — Subvention 2024 au Ciné Achères Pandora**

**Katell LANDIER**

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Nous allons revenir aux subventions.

Le Pandora, cinéma d'art et d'essai, trois salles, vous connaissez. Le cinéma le Pandora a fêté, cette année, ses 30 ans. Nous sommes propriétaires des lieux. Nous n'intervenons pas dans la programmation.

À ce titre, je vous propose de voter une subvention de fonctionnement pour le cinéma Pandora. Cette année, cette subvention se montera à 40 000 euros.

Nous avons observé, depuis six mois à peu près, une bonne reprise de l'activité du Pandora. Le cinéma passe régulièrement la barre des 2 000 spectateurs semaine. C'est un chiffre qu'on n'avait pas vu depuis avant le Covid. Une bonne reprise de l'activité du Pandora, cela fait plaisir. Une bonne programmation également. Je vous invite à voter la subvention de 40 000 euros au profit du Pandora.

**Marc HONORÉ**

Merci. Est-ce que vous avez des questions sur le Pandora ?

S'il n'y a pas de question, on va pouvoir passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L1611-4,

**VU** la délibération n°42 du conseil municipal du 29 juin 2022 relative à la convention triennale de subventionnement entre la Ville et le CINE ACHERES PANDORA,

**VU** la convention triennale de subventionnement entre la Ville et le CINE ACHERES PANDORA,

**VU** l'avis de la Commission Municipale Finances et développement économique du 02/04/2024

**CONSIDÉRANT** que les associations et organismes concernés participent au développement d'actions d'intérêt local,

**CONSIDÉRANT** que les subventions de fonctionnement visent à soutenir le fonctionnement courant des associations,

**CONSIDÉRANT**, que le cinéma Pandora contribue au déploiement de l'offre culturelle locale,

**CONSIDÉRANT** qu'après examen de la demande du Pandora, il est proposé de soutenir son action en lui octroyant une subvention d'un montant de 40.000 €,

**CONSIDÉRANT** que la Ville souhaite réaffirmer et concrétiser son soutien à la vie associative locale au travers d'aides financières,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré** à l'unanimité des membres présents et représentés

- **ARTICLE 1 : ACCORDE** une subvention de 40.000 euros à l'association CINE ACHERES PANDORA au titre de l'année 2024.
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer la convention de versement afférente.

- **ARTICLE 3 : PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2024 au chapitre 65 (autres charges de gestion courante), article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé).

**Marc HONORÉ**

Est-ce qu'il y a des membres du CCA parmi les élus ? Non. On va pouvoir passer à la présentation de la délibération.

**22 — Subvention 2024 au Centre culturel d'Achères**

**Katell LANDIER**

Attribution au centre culturel d'Achères. Le centre culturel d'Achères représente 600 abonnés, multi disciplines dans le domaine culturel. Belle association culturelle achéroise avec une belle programmation qu'ils nous présentent en fin d'année.

Je vous invite à voter la subvention de 50 000 euros. Cela représente une subvention de fonctionnement pour cette association culturelle. Je vous invite à voter 50 000 euros de subvention.

**Marc HONORÉ**

Merci. Est-ce que vous avez des questions sur les subventions ? C'est du même ordre que l'année dernière. Globalement, il n'y a pas de difficulté. Pas de questions ? Merci.

On va pouvoir passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L1611-4,

**VU** la délibération n°42 du conseil municipal du 29 juin 2022 relative à la convention triennale de subventionnement entre la Ville et le C.C.A.,

**VU** la convention triennale de subventionnement entre la Ville et le C.C.A. signée le 11 octobre 2022,

**VU** l'avis de la Commission Municipale Finances et développement économique du 02/04/2024

**CONSIDÉRANT** que les associations et organismes concernés participent au développement d'actions d'intérêt local,

**CONSIDÉRANT** que les subventions de fonctionnement visent à soutenir le fonctionnement courant des associations,

**CONSIDÉRANT**, que l'association Centre Culturel d'Achères contribue au déploiement de l'offre culturelle locale,

**CONSIDÉRANT** qu'après examen de la demande de l'association Centre Culturel d'Achères, il est proposé de soutenir son action en lui octroyant une subvention d'un montant de 50.000 €,

**CONSIDÉRANT** que la Ville souhaite réaffirmer et concrétiser son soutien à la vie associative locale au travers d'aides financières,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés**

- **ARTICLE 1 : ACCORDE** une subvention de 50.000 euros à l'association Centre Culturel d'Achères au titre de l'année 2024.
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer la convention de versement afférente.
- **ARTICLE 3 : PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2024 au chapitre 65 (autres charges de gestion courante), article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé).

**Marc HONORÉ**

On va pouvoir passer au SAX. Madame Landier.

### **23 — Subvention 2024 au SAX**

**Katell LANDIER**

Monsieur le Maire. Le SAX, notre belle salle culturelle. Nous sommes propriétaires des murs. Je vous invite à voter une subvention de fonctionnement du SAX. Cette semaine, la directrice du SAX, Madame... nous faisait part d'une reprise de l'activité. Pareil, ça fait plaisir, on a l'impression que la culture reprend un peu vie, tant au plan national qu'au plan local. Cela fait plaisir. Cette même augmentation est estimée à peu près à 12 %, la fréquentation. C'est plutôt sympa.

Là, on termine le festival des Pépites Sonores, qui est un très beau festival sur la ville. Belle fréquentation, surtout au niveau des écoles. De nombreuses écoles ont assisté aux belles représentations. C'est plutôt sympathique.

Le SAX, c'est un EPIC qui a 30 ans. On peut constater une fréquentation de 20 000 personnes cette année. Une belle fréquentation pour le SAX.

Je vous invite à voter une subvention de 600 000 euros pour le SAX.

**Marc HONORÉ**

Merci Katell. Est-ce qu'il y a des questions à poser ?

**Michèle FOUBERT**

Juste une question. On s'aperçoit qu'il y a une diminution de 11 000 euros environ de subventions par rapport à l'année dernière. Il y a une explication aussi sur cette diminution de subventions ?

**Katell LANDIER**

Comme tout, on essaie de regarder un petit peu les comptes de l'EPIC. Chaque année, on étudie ensemble les comptes de l'EPIC. On travaille intensément avec Madame... Cette année, on a décidé de baisser de 11 000 euros.

**Louis-Armand VIREY**

Petite question rhétorique. L'affluence au SAX était en baisse, on a baissé les subventions. Puisque l'influence remonte, est-ce qu'on va augmenter les subventions l'année prochaine ou pas ?

**Katell LANDIER**

On a retravaillé les tarifs, qui permettent d'augmenter le chiffre d'affaires du SAX, très légèrement. Cela n'a pas impacté ; au contraire, on constate une augmentation de la fréquentation.

**Marc HONORÉ**

L'objectif, on l'a vu et c'est très bien, l'activité a repris depuis quelques mois, que ce soit là ou au cinéma. L'objectif également, c'est que les recettes augmentent.

Je rappellerai quand même que globalement, sur le fonctionnement du SAX, ils touchent globalement 90 % des dépenses en subvention, que ce soit tous les organismes, la DRAC, la CU, le Département, la Région, nous-mêmes. Aujourd'hui, les recettes du SAX, c'est de l'ordre de 100 000 euros. Ils ont pratiquement 1 million de subventions. Il faut aussi qu'ils améliorent la programmation et qu'ils soient aussi attractifs pour les Achérois et pour les gens alentour.

**Louis-Armand VIREY**

Pour être un peu dans le domaine de la culture, on sait que les spectacles, les médias de qualité, cela demande quand même un minimum d'investissement de base. Si vous voulez que cela devienne rentable, et je n'aime pas trop ce mot-là pour la culture, parce qu'on ne va pas proposer Beyoncé au SAX, il n'y a vraiment que les gros artistes musicalement qui arrivent à rapporter de l'argent avec leurs concerts ; les plus petits, c'est quand même plus compliqué. Si on ne met pas de l'argent de base dans la culture, cela ne va pas nous rapporter non plus énormément. C'est une balance assez compliquée à trouver.

Personnellement, je pense qu'on n'est pas forcément encore à l'équilibre là-dessus. Notre groupe pense qu'il faudrait plutôt, sans pour autant vider le portefeuille, aller un peu plus à la hausse sur les subventions pour les équipements culturels comme le SAX, plutôt que de baisser d'année en année justement.

**Marc HONORÉ**

Vous disiez on ne parle pas de rentabilité pour la culture. La culture coûte cher, tout le monde le sait, ce qui est normal. Néanmoins, vous l'avez vu, tout à l'heure, dans les chiffres qui nous ont été donnés, les dépenses de fonctionnement globalement ont augmenté de 1 %. Quand on sait que beaucoup de chiffres ont augmenté de plus de 15 ou 20 % sur des sommes relativement importantes, il y a des équilibres à tenir. Cela fait aussi l'objet de ces décisions qui sont à prendre. Globalement, sur le niveau des subventions associations culture, CCA, Pandora et les autres associations, on est globalement à l'équilibre.

Si on a des nouvelles subventions à verser ou à augmenter, parce que vous aviez l'air de dire tout à l'heure que certaines subventions baissaient, il est bien évident qu'il y aura des choix à faire.

Aujourd'hui, je pense que le niveau de l'investissement qui est fait par la ville d'Achères, sur le SAX autour de 600 000 euros, représente quand même une somme très importante par rapport à notre budget de fonctionnement. Si l'État nous double nos subventions, notre DGF l'année prochaine, il n'y aura aucun problème, on pourra regarder l'augmentation que l'on attribuera aux SAX et aux autres associations.

Malheureusement, avec la réunion qui va y avoir demain matin, des représentants des collectivités au ministère de l'Économie, je ne pense pas que cela aille dans ce sens-là et qu'on aura, pour l'année 2024, des restrictions qui ne sont pas, aujourd'hui, annoncées, et peut-être aussi pour 2025.

Notre rôle, c'est aussi d'être attentif à l'évolution de toutes ces décisions et de faire en sorte... Je vous rappelle, que contrairement à l'État, on a un budget à rendre en équilibre à la fin de cette année, comme chaque année d'ailleurs.

On peut trouver que ce n'est pas assez. Moi, je veux penser que ce n'est pas assez. Malheureusement, aujourd'hui, les contraintes sont telles que 600 000 euros sur un fonctionnement, même s'ils apportent beaucoup aux écoles, puisque c'est une partie importante de leur activité... Après, on peut regarder si on peut augmenter les tarifs. C'est le rôle du Conseil d'administration. Quand vous avez des spectacles en dessous de 10 euros ou à 10 euros ou à 15 euros maxi... Je sais bien que la population d'Achères n'est pas forcément fortunée. Tout ça, c'est un arbitrage. C'est décidé en Conseil d'administration et on le regardera au prochain Conseil d'administration pour le budget 2025.

Vous avez d'autres questions à poser ? Non ?

On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L1611-4;

**VU** la délibération n°85 du conseil municipal du 19 décembre 2023 octroyant un acompte d'un montant de 300.000 € de la subvention 2024 au SAX,

**VU** l'avis de la Commission Municipale Finances et développement économique du 02/04/2024

**CONSIDÉRANT** que les associations et organismes concernés participent au développement d'actions d'intérêt local,

**CONSIDÉRANT** que les subventions de fonctionnement visent à soutenir le fonctionnement courant des associations,

**CONSIDÉRANT**, que le SAX contribue au déploiement de l'offre culturelle locale,

**CONSIDÉRANT** qu'après examen de la demande du SAX, il est proposé de soutenir son action en lui octroyant une subvention d'un montant de 600.000 €,

**CONSIDÉRANT** qu'un acompte de 300.000 € a déjà été versé au SAX au titre de la subvention 2024,

**CONSIDÉRANT** que la Ville souhaite réaffirmer et concrétiser son soutien à la vie associative locale au travers d'aides financières,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré** à l'unanimité des membres présents et représentés

- **ARTICLE 1 : ACCORDE** une subvention de 600.000 euros au SAX au titre de l'année 2024.
- **ARTICLE 2 : PRECISE** qu'un acompte de 300.000 euros ayant déjà été versé, le solde qui sera versé s'élève à 300.000 euros.
- **ARTICLE 3 : PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2024 au chapitre 65 (autres charges de gestion courante), article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé).

**Marc HONORÉ**

Ensuite, on va passer à Jean-François DEMAREZ sur l'attribution de la subvention du COS.

#### **24 — Subvention 2024 au COS**

**Jean-François DEMAREZ**

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Dans le cadre de la politique d'action sociale, la Ville d'Achères soutient les activités du Comité d'œuvres sociales, le COS, pour proposer des activités culturelles, de loisirs et des prestations d'actions sociales pour les agents de la Ville et du CCAS et leurs familles. La Ville entend ainsi encourager l'activité d'associations afin que les agents de la Ville, quelles que soient leurs ressources, puissent participer aux activités organisées et gérées par l'association.

En contrepartie de ce soutien, le COS inscrit son action dans le cadre d'un contrat d'objectifs qui a été signé le 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour une durée de 3 ans, et qui prendra fin au 31 décembre 2024. La subvention annuelle est calculée de façon identique, chaque année. C'est 1,05 % de la masse salariale brute de l'ensemble des agents titulaires et non-titulaires.

Je vous demande de bien vouloir accorder une subvention de 135 986 euros à l'association Comité d'œuvres sociales au titre de l'année 2024. Je précise que les crédits sont inscrits au budget 2024 au chapitre 65. Monsieur le Maire.

**Marc HONORÉ**

Merci Jean-François. Est-ce que vous avez des questions ou des interrogations ? Non ?

C'est la règle. On applique les 1,05 %.

On va pouvoir passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L1611-4,

**VU** la délibération n°126 du conseil municipal du 16 décembre 2020 portant autorisation de signature de la convention de financement du COS,

**VU** la convention d'objectifs et de financement en date du 22 janvier 2021 prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024,

**VU** l'avis de la Commission Municipale Finances et développement économique du 02/04/2024

**CONSIDÉRANT** que la Ville souhaite réaffirmer et concrétiser son soutien à la vie associative locale au travers d'aides financières,

**CONSIDÉRANT** que les subventions de fonctionnement visent à soutenir le fonctionnement courant des associations,

**CONSIDÉRANT** que le COS œuvre dans l'intérêt de la commune par l'amélioration des conditions de vie des agents municipaux et de leur famille en assurant la mise en œuvre de services et de prestations de nature à faciliter l'harmonisation entre vie professionnelle et vie personnelle,

**CONSIDÉRANT** qu'après examen de la demande du COS, il est proposé de soutenir son action en lui octroyant une subvention d'un montant de 135.986.00 €,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré** à l'unanimité des membres présents et représentés

- **ARTICLE 1 : ACCORDE** une subvention de 135.986.00 à l'association Comité d'œuvres Sociales au titre de l'année 2024.

- **ARTICLE 2 : PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2024 au chapitre 65 (autres charges de gestion courante), article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé).

**Marc HONORÉ**

Attribution au CCAS. Madame DEBRAY-GYRARD.

### 25 — Subvention 2024 au CCAS

**Annie DEBRAY-GYRARD**

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir chers collègues.

**Marc HONORÉ**

Juste simplement, il y a eu une erreur qui a été indiquée. Ça a été rectifié ? Très bien.

**Annie DEBRAY-GYRARD**

Je remercie les services d'avoir travaillé sur cette rectification que vous n'avez pas dans votre note de synthèse.

Le CCAS est chargé d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la ville, en liaison étroite avec les institutions publiques ou privées. Il coordonne l'action sociale municipale sur le champ de la solidarité. Il développe différentes actions pour remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale, touchant notamment les familles, les personnes âgées, les personnes sans emploi, les personnes en situation de handicap.

Afin de permettre au CCAS de continuer à mettre en œuvre et développer sa politique d'action sociale sur le territoire de la commune, il est proposé de lui attribuer une subvention générale de fonctionnement d'un montant maximum de 1,269 million euros au titre de l'exercice 2024, en rappelant qu'un acompte de 300 000 euros a été versé par la délibération du 19 décembre 2023.

Je vous demande donc, chers collègues, de bien vouloir accorder une subvention de 1,269 million euros au Centre communal d'action sociale au titre de l'année 2024.

Je vous demande de préciser qu'un acompte de 300 000 euros ayant été déjà versé, le solde qui sera versé s'élève donc à 960 000 euros.

Je vous précise, et je vous demande de préciser avec moi, que les crédits sont inscrits au budget 2024.

**Marc HONORÉ**

Merci Annie. Est-ce que vous avez des questions ?

**Jessica DORLENCOURT**

La somme annoncée ne correspond pas à la maquette du BP.

**Annie DEBRAY-GYRARD**

C'est ce que Monsieur Le Maire a dit avant.

**Marc HONORÉ**

Il y a eu une rectification.

**Jessica DORLENCOURT**

On a un BP avec une somme, qui ne correspond pas à ça.

**Marc HONORÉ**

C'est ça. Il était annoncé 1,395 million au lieu de 1,269 million.

**Jessica DORLENCOURT**

Ça veut dire que la maquette du BP...

**Marc HONORÉ**

C'est une erreur matérielle. Sur table, vous avez la modification.

**Jessica DORLENCOURT**

Au-delà de cela, le BP ne fait pas mention de cette somme.

**François DAZELLE**

Dans les montants du budget au global, c'est la bonne somme qui a été prise en compte. Simplement, les subventions annexées à la maquette du BP, ce n'est pas la bonne somme.

Mais dans le montant global du budget, c'est bon.

**Marc HONORÉ**

C'est l'annexe qui est mauvaise. C'est pour cela, je vous ai signalé qu'il y avait une erreur. Je voulais aller plus loin, mais on m'a dit que c'était rectifié. Je suis discipliné, je n'ai pas été plus loin.

Cette erreur que vous avez relevée, c'est dans le détail, mais le total est bon.

**Louis-Armand VIREY**

On vient de le rappeler, il y a une baisse de subvention de 133 730 euros par rapport à l'année dernière. Il y a eu des choix qui ont été faits par le Conseil d'administration du CCAS, comme pour le SAX, d'ailleurs.

Dans la période dans laquelle on vit, avec les difficultés que certaines personnes peuvent rencontrer, on regrette quand même que ce montant n'ait pas été utilisé pour attribuer des aides. Il y a eu des changements qui ont été votés cette année par le Conseil d'administration pour changer l'attribution des aides sociales que donne le CCAS. On regrette que cette somme n'ait pas été utilisée pour garder certaines aides qui étaient attribuées avant et l'étendre, comme on a choisi de le faire cette année, à d'autres personnes, d'autres bénéficiaires.

Je pense que ce n'est pas le moment de faire des économies sur le social au regard de la période qu'on traverse. Nous voterons quand même pour cette attribution de subvention. On ne peut pas voter contre.

**Marc HONORÉ**

On ne retient pas des sommes sur les personnes qui en ont besoin. Je vous rappelle que dans cette somme-là, il y a aussi les frais de personnel. Tout n'était pas pris en compte. Si vous regardez, puisque vous êtes au Conseil d'administration du CCAS, les sommes allouées, je dirais, à la fois dans l'assistance, dans les dons au personnel et dans les aides, n'ont pas bougé, n'ont pas baissé cette année. C'est simplement un ajustement. Dans cette somme-là, est pris tout le fonctionnement, et notamment les frais de personnel. Il y a des frais de personnel, il y a des personnes qui ont quitté le CCAS, qui ont été mutées. Je pense simplement à la personne qui faisait les livraisons à domicile, par exemple. C'est un cas où elle était payée par le CCAS. Aujourd'hui, elle est rentrée dans le giron global des paies qui seront faites par la Ville.

Vous qui êtes au CCAS, vous avez vu, d'autant plus que vous étiez là également, que les sommes attribuées aux aides n'ont pas baissé en 2024 par rapport à 2023.

**Louis-Armand VIREY**

Ce n'est pas ce que j'allais dire. Je n'ai pas dit qu'on faisait des économies sur les aides. J'ai dit que cette somme qui avait été économisée sur diverses choses, on aurait pu la réutiliser pour augmenter certaines aides ou les attribuer à d'autres personnes. C'est simplement ce que j'ai dit.

**Marc HONORÉ**

Ce qu'on payait dans le cadre du CCAS, on le paie dans le cadre de la mairie. Si on laisse ces sommes-là dans le cadre du CCAS, si on ne diminue pas la subvention, il faut qu'on retrouve des fonds pour payer ce qui était payé dans le cadre du CCAS. Bien évidemment, ce sont les vases communicants.

**Louis-Armand VIREY**

On restait juste sur le budget alloué l'année précédente. Je ne vous demandais pas d'augmenter le budget de subvention du CCAS. Juste, on restait sur le même budget et ces sommes économisées d'un côté sur les frais de fonctionnement ou je ne sais quoi, on les réattribuait.

**Marc HONORÉ**

Je vous ai expliqué pourquoi on a diminué le budget cette année : c'est parce qu'il y avait des charges qui étaient payées dans le cadre du CCAS qui sont payées dans le cadre de la ville maintenant donc si on laisse ces sommes-là dans le cadre du CCAS il faut qu'on trouve la même somme à la ville pour payer ce qu'on payait dans le cadre du CCAS donc voilà c'est une question de vases communicants et ça n'a rien à voir avec les aides que nous attribuons aux Achérois qui en ont besoin.

On peut toujours dire : « Vous pouvez faire 20 % de plus ou 10 % de plus. » C'est clair. L'objectif, ce n'est pas cela. L'objectif, c'est une gestion qui permet ce qu'on paie dans le CCAS, de le repayer sur la ville.

D'autres questions ? Non ?

On va pouvoir passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L1611-4,

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**VU** la délibération n°84 du conseil municipal du 19 décembre 2023 octroyant un acompte d'un montant de 300.000 € de la subvention 2024 au CCAS,

**VU** l'avis de la Commission Municipale Finances et développement économique du 02/04/2024

**CONSIDÉRANT** que le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées,

**CONSIDÉRANT** qu'à ce titre, il coordonne l'action sociale municipale sur le champ de la solidarité et développe différentes actions pour remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale touchant notamment les familles, les personnes âgées, les personnes sans emploi et les personnes en situation de handicap,

**CONSIDÉRANT** qu'afin de permettre au CCAS de continuer à mettre en œuvre et développer sa politique d'action sociale sur le territoire de la commune, il est proposé de lui attribuer une subvention générale de fonctionnement d'un montant maximum de 1.269.714,00 €, au titre de l'exercice 2024

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré** à l'unanimité des membres présents et représentés

- **ARTICLE 1 : ACCORDE** une subvention de 1.269.714,00 euros au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2024.
- **ARTICLE 2 : PRECISE** qu'un acompte de 300.000 euros ayant déjà été versé.

- **ARTICLE 3 : PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2024.

**Marc HONORÉ**

On va passer, François, aux travaux de rénovation des écoles.

**26 — Lancement des marchés de travaux de rénovation des sanitaires des écoles élémentaires Langevin et Wallon**

**François DAZELLE**

Travaux de rénovation des écoles :

- Rénovation des sanitaires des écoles élémentaires Langevin et Wallon.

Ce n'est pas un scoop, je vous l'ai présenté tout à l'heure dans le budget. On a des autorisations de programme crédits de paiement sur lesquels on vient de délibérer, qui prévoit une enveloppe annuelle pour l'ensemble de ce PPI scolaire. C'est la traduction technique de ces crédits-là, puisqu'il faut lancer différents lots techniques pour pouvoir assurer ces travaux de rénovation dans le cadre du plan de rénovation des sanitaires qu'on a engagé depuis plusieurs années.

On prévoit sept lots à lancer à partir du mois d'avril pour être prêt début juillet, pour un lancement des travaux à partir de début juillet prochain.

L'estimation aujourd'hui, vous l'avez, elle est d'environ 305 000 euros hors taxes. C'est l'estimation avant la consultation et avant le retour des offres. On verra après quel est le niveau financier de retour des offres sur chacun des lots précités. Il y a sept lots. Vous avez les critères de notation. Tout est indiqué. On va lancer la procédure dans la foulée ou quasiment, pour être prêt début juillet.

**Marc HONORÉ**

Merci François. Des travaux à venir. Est-ce que vous avez des questions à poser ? Oui, Monsieur DEMAREZ.

**Jean-Paul DEMAREZ**

Monsieur le Maire, je me réjouis de la précision des chiffres qui sont indiqués dans la délibération. Effectivement, dans les écoles, c'est un réel problème pour les enfants qui n'osent pas aller aux toilettes pour des raisons de mauvaises odeurs, pour des raisons de mauvaise tenue, etc.

Je constate que c'est mis au pluriel « des écoles ». J'en ai conclu qu'il y avait un programme qui se déroulait sur plusieurs années. Est-ce qu'on peut avoir l'échéancier de ces travaux ?

**François DAZELLE**

Il y a un cadre global que j'ai précisé, budgétaire. Dans le PPI, on s'est dit, on l'a traduit budgétairement, 200 000 euros en 2022 et 400 000 euros par an jusqu'à 2026. C'est l'enveloppe budgétaire consacrée aux travaux dans les écoles.

Dans ce cadre-là a été ciblé, mais je laisserai après Céline en parler, les travaux de rénovation, un plan de rénovation ambitieux sur l'ensemble des sanitaires, puisque comme tu l'as évoqué, et c'est le constat qui avait été fait, il y avait un niveau nécessairement d'équipement et de rénovation qui était absolument nécessaire. On met le paquet sur ces éléments-là. Il y a déjà eu un certain nombre de réalisations, Céline va en parler, depuis 2022.

**Céline CHASSIN**

Depuis 2022, on a refait les sanitaires de l'école maternelle Joliot-Curie ; l'école élémentaire Louis-Jouvet, mais pas que, puisqu'on a également refait toutes les parties communes, le préau, le hall à l'étage et les sanitaires. On a fait vraiment un gros coup de nettoyage sur l'école Louis-Jouvet. Nous avons fait Freinet maternelle l'été dernier également. Là, on attaque Langevin-Wallon, qui est quand même un très gros groupe scolaire.

On a priorisé aussi en fonction de l'état des écoles. On a identifié également la maternelle Louis-Jouvet, parce qu'il y a également un problème au niveau des maternelles. Les sanitaires avaient dû être peut-être rénovés il y a très, très longtemps, je ne saurais pas dire à quelle époque, mais en tout cas, on avait un problème aussi de respect de l'intimité du jeune enfant. C'était une priorité aussi de travailler sur ce point-là. Cela remontait régulièrement également de la part des parents qui, en Conseil d'école, disaient que les enfants ne voulaient pas aller aux toilettes parce qu'ils n'avaient pas leur intimité respectée. C'est quelque chose à laquelle on a porté une attention vraiment particulière.

Après, on a d'autres travaux très importants et très coûteux. Cela devient un peu plus compliqué, tel que la rénovation de la restauration de l'école Freinet, qui est vraiment un gros projet. Voilà du côté prioritaire.

On a également à travailler sur la gestion de la chaleur. Avec le réchauffement climatique, nous avons des écoles qui sont, entre guillemets, des passoires thermiques, où on a vraiment relevé des grosses températures aux périodes de mai-juin, depuis plusieurs années. Il faut aussi travailler là-dessus. Dans un premier temps, équiper ces écoles avec des stores, des rideaux, parce que certaines classes ne sont pas du tout équipées. C'est aussi une priorité sur laquelle j'ai souhaité qu'on porte une attention et qu'on fasse une étude pour pouvoir équiper les écoles.

Ce que nous aimerions aussi et que nous allons tester sur l'école Haigneré, c'est la cour oasis, avec des îlots de verdure, de fraîcheur, pour que les enfants puissent aussi se sentir bien et ne pas avoir trop chaud.

Nous sommes vraiment dans une dynamique où nous prenons tout en considération. Maintenant, le chantier est très vaste, très coûteux. On le voit. Rien que sur des sanitaires, nous sommes sur des montants qui dépassent les 400 000 euros TTC.

En tout cas, ce sont des projets importants, aussi bien importants pour la qualité de vie des enfants au sein de l'établissement, mais également qui tiennent compte des évolutions climatiques.

**Jessica DORLENCOURT**

Pour la réfection des sanitaires de la maternelle Joliot-Curie, je vous invite à y aller ; vous verrez que tout est à refaire.

**Céline CHASSIN**

Oui, je suis au courant. Pour rentrer un peu dans le détail des sanitaires de la maternelle Joliot-Curie, c'étaient les tous premiers travaux que nous avons lancés, nous avons rencontré de grosses difficultés avec les sociétés qui sont intervenues. Déjà, la réception des travaux n'était pas satisfaisante.

J'ai conscience. Nous avons rencontré d'autres difficultés aussi sur l'école élémentaire Freinet où nous avons fait également la rénovation des sanitaires. Il y a eu un dégât des eaux qui a abîmé, peut-être deux mois après. Tout était neuf et tout a été abîmé par le dégât des eaux. Nous sommes en attente avec les assurances aussi.

**Jessica DORLENCOURT**

Il y a du carrelage qui tombe, des w.-c. fermés. Qu'est-ce que vous avez envisagé ?

**Céline CHASSIN**

On va regarder. Je vais remonter. Je n'ai pas toutes les données que vous me dites là, mais je vais envoyer le service scolaire, on va aller voir.

**Jessica DORLENCOURT**

Pendant le Conseil d'école, la directrice a bien dit qu'elle a tout fait remonter, au fur et à mesure.

**Céline CHASSIN**

C'est possible.

**Marc HONORÉ**

C'est la problématique, malheureusement, des entreprises que nous connaissons aujourd'hui, qui répondent au marché. Dans la mesure où elles répondent au marché, on est tenu, au moins d'annuler le marché, mais ce n'est pas l'objectif, ou de prendre les entreprises qui se présentent. La difficulté aussi sur ces entreprises, c'est qu'on les fait travailler juillet et août. Vous n'avez pas beaucoup d'entreprises qui acceptent de faire travailler leurs collaborateurs deux mois, juillet et août. On trouve des entreprises peut-être moins performantes, et c'est à nous aussi d'être attentifs au suivi des chantiers. Je vous l'accorde.

C'est un souci pour nous, un peu dans tous les domaines, que ce soient les petits travaux, les gros travaux. On a de plus en plus de mal à trouver une entreprise fiable.

**Jessica DORLENCOURT**

Je reviens toujours sur la maternelle. Il me semblait que la maternelle Joliot-Curie était éligible aux cours oasis et était, en tout cas, éligible aussi à des subventions.

**Céline CHASSIN**

Il y a un Fonds vert qui a été fléché par l'Éducation nationale ; on a eu l'information il y a 15 jours, 3 semaines par l'inspectrice, mais sur l'école Saint-Exupéry — l'Éducation nationale peut aussi orienter — pour gérer les problèmes de chaleur, pour investir sur les rideaux pour les classes.

Pour le moment, je n'ai pas de projet. En plus, vous n'êtes pas sans savoir qu'à Joliot-Curie, il y a des travaux qui sont opérés aux abords de l'école, donc il y a des choses qui sont en réflexion, aussi avec le constructeur.

**Jessica DORLENCOURT**

Suite à ces travaux, puisque c'est vous qui l'avez évoqué, les parents d'élèves vous ont envoyé des messages et attendent...

**Céline CHASSIN**

Une réunion va être programmée au retour des vacances.

**Jessica DORLENCOURT**

Merci.

**Louis-Armand VIREY**

Une dernière chose. Je rebondis sur ce qui a été évoqué — les cours oasis — de ne pas attendre l'expérimentation de Claudie-Haigneré. Je ne sais pas si cette école sera lancée en 2024, mais c'est quelque chose qui marche. Peut-être réfléchir, dès à présent, sur ce qui peut être fait dans la ville et prévoir des budgets. Je n'ai pas d'ordre de grandeur de combien ça peut coûter, mais les arbres, ça met du temps à pousser, donc autant commencer le plus tôt possible et c'est surtout un bénéfice immense pour les enfants.

**Céline CHASSIN**

Les cours oasis, le budget est extrêmement important. Et, on ne parle pas que de végétalisation, il y a aussi le matériau qu'on utilise pour recouvrir la cour, etc. C'est vraiment un gros programme à mettre en place, très coûteux.

Il y a effectivement des subventions qu'on peut récupérer, mais c'est un gros projet.

**Louis-Armand VIREY**

N'attendons pas qu'on ait une CAF exceptionnelle. Vous m'entendez bien, Monsieur DAZELLE.

**François DAZELLE**

Vous voyez quand même — on le dit en souriant — le niveau d'investissement. Je veux bien les discussions qu'on a ; après, il faut le financer, tout ça. Il y a une subvention, mais il y a toujours un reste à charge. Il y a un reste à charge très clairement. À partir du moment où on met quand même 1,8 million entre 2022 et 2026 sur les investissements, je pense qu'on pense aux enfants. Après, il y a une responsabilité globale sur le budget de la ville quand même. Je suis peut-être un petit peu lourd quand je parle de la CAF ; en l'occurrence, cela sert à financer ce genre de choses, par exemple. Si on restait avec un niveau de dépenses de fonctionnement comme avant, tout cela, on ne le faisait pas. C'est clair et net.

**Marc HONORÉ**

Simplement une précision de notre budget, il y a une ligne de 50 000 euros pour une cour oasis. C'est prévu. Pour l'instant, je ne suis pas décideur de quelle école bénéficiera de la cour oasis. Il a été programmé 50 000 euros dans le budget cette année pour commencer, en plus d'Haigneré.

Madame JAUNET.

**Suzanne JAUNET**

Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Le problème de l'arbre, ce n'est pas seulement le problème des cours d'école, c'est le problème en général.

On se bat aujourd'hui pour ne pas couper les arbres. Énormément d'Achérois souhaiteraient que l'on coupe les arbres, et c'est devenu un vrai sujet. Il faut, en ce moment, se battre, parce que les arbres, cela fait des feuilles ; les feuilles, cela tombe à l'automne et cela tombe éventuellement dans les jardins. C'est un combat de tous les instants.

On a des projets de replantation avec les jeunes, des projets de replantation sur l'ensemble de la commune. Sincèrement, je vous assure que c'est extrêmement compliqué aujourd'hui, en matière de plantation d'arbres, entre ceux qui veulent qu'on plante et ceux qui veulent qu'on coupe. J'étais encore tout à l'heure au quartier du Chêne Feuillu, où les habitants me demandaient de couper les arbres. Il y a des marronniers et les marronniers, cela fait des marrons, les marrons tombent. C'est un vrai sujet aujourd'hui, le verdissement de la ville n'est pas simple. Je vous assure qu'on a des projets de replantation qui vont vous interpeller.

**Marc HONORÉ**

Merci Suzanne. En plus, les arbres, cela empêche le soleil dans les jardins. La pelouse ne pousse plus, et vous avez de la mousse aussi. C'est toutes ces contradictions à prendre en compte.

**Louis-Armand VIREY**

Vous allez devoir faire de la pédagogie sur les arbres, Monsieur le Maire.

**Marc HONORÉ**

Pour l'instant, on ne les coupe pas, les gens rouspètent. On va faire avec. Merci.

Plus de questions. On va pouvoir passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

**VU** le Code général des collectivités territoriales,  
**VU** le code de la commande publique, notamment ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°,  
**VU** l'avis de la Commission Municipale Finances et développement économique du 02/04/2024

**Considérant** le projet de travaux de rénovation des sanitaires des écoles élémentaires Langevin et Wallon

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés**

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** la procédure de passation des marchés de travaux de rénovation des sanitaires des écoles élémentaires Langevin et Wallon
- **ARTICLE 2 : AUTORISE M. le Maire** à attribuer et signer lesdits marchés.
- **ARTICLE 3 : DECIDE** que M. le Maire, par délégation, sera chargé de prendre conformément aux règles applicables notamment aux marchés publics, toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement desdits marchés ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- **ARTICLE 4 : CHARGE M. le Maire** de toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

**Marc HONORÉ**

On va aborder le dernier point. Il y a une délibération qui a été modifiée, remise sur table afin de respecter les prescriptions de la Caisse des dépôts et consignations. Cela ne change rien au fond, uniquement sur la forme. Le numéro de contrat a également été modifié car il était erroné. Sur table, vous avez une nouvelle délibération.

**27 — Garanti d'emprunt au profit de Domnis dans le cadre de la transformation de locaux commerciaux en 2 logements sociaux situés au 37 rue Maurice-Thorez « Champs Villars » à Achères**

**Annie DEBRAY-GYRARD**

Cela concerne la garantie d'emprunt au profit de la société Domnis pour deux logements. C'est une vieille histoire, on vous avait déjà expliqué.

La société Domnis lève l'emprunt en fonction de sa trésorerie. Ces deux logements sont déjà construits. On n'avait pas le bon numéro de contrat. Domnis a financé à 52 % sur ses fonds propres, il reste 48 % sur un emprunt que nous allons garantir, moyennant quoi, nous avons la possibilité d'être, pour l'instant, réservataires sur la durée de la garantie d'emprunt.

On ne va pas parler du stock et du flux.

Il s'agit d'accorder la garantie d'emprunt de la ville à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 110 808 euros pour refaire deux logements. Pour les situer, ce sont les anciens logements de la Ruche qui sont bien évidemment déjà occupés.

Je vais vous demander :

- d'accorder cette garantie d'emprunt ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Société Domnis la convention jointe en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ensuite une convention avec la Société Domnis pour la réservation d'un des logements construits.

Ces logements sont PMR.

**Marc HONORÉ**

Merci Annie. Est-ce que vous avez des questions ? Non ?

On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2252-1, L2252-2 et L2252-5,  
**VU** l'article 2305 du Code Civil,  
**VU** le contrat de Prêt n°154560 annexé, signé entre l'entreprise sociale pour l'habitat DOMNIS (l'emprunteur) et la Caisse des dépôts et consignations (le prêteur)  
**VU** l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 02/04/2024

**Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article L2252-5 du code général des collectivités territoriales, les communes conservent la possibilité d'accorder une garantie d'emprunt pour les opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements sociaux,**

**Considérant que la société DOMNIS a un projet de transformation d'un local de commerce en deux logements locatifs sociaux situés au 37 rue Maurice Thorez « champs Villars » à Achères,**

**Considérant que pour réaliser ce projet la société DOMNIS a contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations un prêt n°154560 d'un montant total de 110 808€ ; prêt pouvant être garanti par la commune,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés**

- **ARTICLE 1 : ACCORDE** la garantie d'emprunt de la ville à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 110 808€, souscrit par la société DOMNIS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations conformément aux caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt numéro 154560 constitué de deux lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 110 808€ augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- **ARTICLE 2 : S'ENGAGE** à apporter la garantie aux conditions suivantes :
  - o La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
  - o Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- **ARTICLE 3 : S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.
- **ARTICLE 4 : AUTORISE** M. le Maire à signer avec cette dernière la convention jointe en annexe et destinée à fixer les conditions dans lesquelles s'exercera cette garantie.
- **ARTICLE 5 : AUTORISE** M. le Maire à signer la convention avec la société « DOMNIS » pour la réservation d'un des logements construits.

## **28 — Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet — Économe de flux**

### **Marc HONORÉ**

J'ai un autre point sur table également. C'est un point qui a pour objet la création d'un emploi non permanent, dans le cadre d'un contrat de projet économe de flux.

Je laisse la parole à Jean-François.

### **Jean-François DEMAREZ**

Comme vous l'avez vu, tout à l'heure, dans la présentation du budget par mon ami François, il y a une ligne qui parle des travaux de réduction de consommation énergétique, qui était d'un montant de 100 kF. Comme vous vous doutez bien, on ne peut pas réduire une consommation énergétique sans, derrière, mettre en place un système permettant de faire ces réductions.

Pour ce faire, on va vous demander, ce soir, de créer un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet, qu'on a appelé économe de flux, mais qu'on peut appeler aussi, techniquement, un énergéticien.

Cette démarche pourrait donc utilement être accentuée en s'appuyant sur des compétences d'un économe de flux. À cet effet, une opportunité est à saisir par la Ville, car à travers les dispositifs de soutien écologique, l'État autorise le cofinancement de 40 % minimum du salaire brut chargé d'un tel agent. Ce soutien a été renouvelé en 2024 dans le cadre d'un dispositif qui s'appelle ACTEE dit Fond Chêne, pour lequel la date limite de candidature est fixée au 30 avril 2024. C'est pour cela que vous l'avez ce soir, parce que nous arrivons à la date d'échéance.

Il vous est donc proposé de déposer un dossier de cofinancement en vue de la création d'un poste d'économe de flux, poste qui serait créé, dans un premier temps, à durée déterminée, afin d'en mesurer pleinement les effets et envisager son évolution pour les années futures. Ce poste sera créé dans le cadre d'un contrat de projet en vertu de l'article L.332-24 du Code Général de la fonction publique.

Sur cette fiche, qui vous a été mise sur la table, il y a les missions qui seront faites par cet énergéticien. Je ne vais pas vous les rappeler parce que la liste est un peu longue.

Cet emploi non permanent à ce jour, est créé à temps complet à compter de la date de validation de ce cofinancement. Il relèvera de la catégorie hiérarchique des cadres intermédiaires de catégorie B, afin de mener à bien le projet susvisé. Nous pourrions le créer dans une durée renouvelable dans la limite maximum de trois ans, sous réserve de reconduction des cofinancements. Les candidats devront donc justifier d'un diplôme de bac +2 minimum, bien sûr dans le secteur de l'énergie, puisque c'est le domaine qui nous incombe.

Je veux rappeler que les crédits ont bien été inscrits sur le budget au chapitre 012.

Nous vous demandons d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer un dossier de candidature du dispositif ACTEE dit Fonds Chêne, en vue de sa création de poste. Merci.

### **Marc HONORÉ**

Merci Jean-François. Je n'aurais pas fait mieux.

Est-ce que vous avez des questions ?

### **Louis-Armand VIREY**

Ce n'est pas vraiment une question. On va bien évidemment voter pour cette délibération. C'est une très bonne chose de faire des économies. Ça va aussi faire baisser les émissions de CO2.

Toutefois, on regrette que cette décision ait été prise si tard dans le mandat. Si j'ai bien compris, le Fonds Chêne a été renouvelé en 2024 ; ça veut dire qu'il existait avant. On aurait pu bénéficier de cette aide de

cofinancement au plus tôt. Vous auriez même pu prendre la décision, vous-même, d'employer quelqu'un pour faire ce travail dès le début.

70 000 k€ par an, ce n'est pas négligeable. Ça veut dire qu'on peut se payer une cour oasis par an dans une école où on peut augmenter certaines subventions. Vous voyez ce que je veux dire ; l'argent, c'est le nerf de la guerre, on en a parlé suffisamment ce soir. C'est une très bonne chose ce qu'on fait ce soir. C'est dommage d'avoir attendu aussi longtemps. J'espère qu'on retiendra la leçon à ce sujet-là pour ne pas repousser certaines choses qu'on pourrait faire aujourd'hui ; les reporter à demain, alors que ce sont des choses qui pourraient nous faire économiser de l'argent ou améliorer le bien-être de certains habitants, des enfants, etc.

**Jean-François DEMAREZ**

Vous auriez pu, de la même manière, nous reprocher de ne pas l'avoir fait.

**Louis-Armand VIREY**

De ne pas avoir fait quoi ?

**Jean-François DEMAREZ**

De ne pas l'avoir mis en place. On a pris un peu de retard...

**Louis-Armand VIREY**

Justement, c'est dommage d'avoir pris du retard. C'est très bien de l'avoir fait, mais c'est dommage de le faire en retard.

**Jean-François DEMAREZ**

Ne soyez pas toujours négatif.

**Louis-Armand VIREY**

Je ne suis pas négatif. Je vous dis juste que, pour l'avenir, faisons attention et n'attendons pas que l'État fasse un cofinancement ou je ne sais quoi. Il y a des choses qui vont nous permettre de faire des économies ou qui nous apporteront un bénéfice, qui n'est pas budgétaire, mais un bénéfice pour les habitants ou je ne sais quoi. N'attendons pas tout le temps qu'il y ait une aide financière ou je ne sais quoi pour se lancer.

**Jean-François DEMAREZ**

Quand j'ai eu ça à présenter, je me suis dit : « Oh, Monsieur VIREY va sauter de joie ».

**Louis-Armand VIREY**

Je suis super content.

**Jean-François DEMAREZ**

Je suis un brin déçu.

**Louis-Armand VIREY**

Ce n'est pas que vous, c'est national et international. On attend toujours d'être mis devant le fait accompli pour faire les choses. C'est extrêmement dommage. Je pense que beaucoup de monde partage mon avis, peut-être pas dans ce Conseil, mais en tout cas dans la ville.

Merci à vous de m'avoir écouté. C'est une très bonne chose, encore une fois.

**Marc HONORÉ**

J'ai noté que pour une fois, nous étions en retard, mais c'est la seule fois où nous sommes en retard.

**Louis-Armand VIREY**

Je n'ai pas dit : « pour une fois » !

**Marc HONORÉ**

J'assume.

**Louis-Armand VIREY**

Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit.

**Marc HONORÉ**

J'assume, pour être en retard, cette fois-ci, mais comme nous sommes en avance et nous faisons de belles choses, cela va compenser. C'est vrai qu'on aurait pu gagner un an... Je veux bien vous l'accorder.

Est-ce que l'on peut passer au vote ? Vous allez voter pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code général de la fonction publique, notamment les articles L.313-1 et L332-24,

**VU** le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires,

**VU** le dispositif ACTEE 2024, dit « Fonds Chêne »,

**CONSIDÉRANT** que la réduction des consommations énergétiques constitue un enjeu écologique et financier important pour la ville,

**CONSIDÉRANT** que le plan de sobriété énergétique mis en place par la ville en 2022 peut utilement être accentué en s'appuyant sur les compétences d'un économiste de flux,

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre du dispositif ACTEE dit « Fonds Chêne », l'Etat autorise le cofinancement de 40% minimum du salaire brut d'un économiste de flux,

**CONSIDÉRANT** que la date limite de candidature au dispositif ACTEE dit « Fonds Chêne » est fixée au 30 avril 2024,

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de ce contrat de projet, l'économiste de flux aura notamment les missions suivantes :

- ✓ Animer la démarche pluriannuelle de rénovation énergétique de nos bâtiments et formaliser le schéma directeur énergétique immobilier de la ville.
- ✓ Concevoir les marchés de travaux portant sur la rénovation énergétique de notre patrimoine et/ou l'optimisation de nos consommations énergétiques (domotique, segmentation, etc...)
- ✓ Suivre la bonne réalisation des investissements et superviser la prompte réception des travaux.
- ✓ Superviser nos contrats énergétiques pour en optimiser l'efficacité et garantir sa bonne exécution (électricité, gaz, eau, chauffage urbain).
- ✓ Former les agents de la ville (consommateurs et techniciens) afin de développer davantage encore la culture de l'optimisation de nos consommations énergétiques.
- ✓ Renforcer et outiller notre plan de sobriété énergétique.
- ✓ Contribuer, avec l'aide de notre contrôleur de gestion et les autres services de la ville, à l'identification des sources de cofinancement et à la constitution des dossiers idoines.
- ✓ Apporter des préconisations concrètes et ainsi rendre plus opérationnelle la politique énergétique et environnementale de la ville.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré** à l'unanimité des membres présents et représentés

**ARTICLE 1 : CREE** un poste d'économiste de flux dans le cadre d'un contrat de projet à compter de la date de validation de son cofinancement par le dispositif ACTEE dit « Fonds Chêne », pour une durée d'une année renouvelable, dans la limite maximale de 3 ans, sous réserve de la reconduction du cofinancement.

**ARTICLE 2 : DIT** que ce poste est un emploi de catégorie B relevant de la filière technique, non permanent et à temps complet. Les candidats devront justifier d'un diplôme de niveau BAC+2 minimum, dans le secteur de l'énergie, ou d'une expérience significative en adéquation avec le projet en cause. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire des techniciens territoriaux et elle sera complétée du régime indemnitaire correspondant à ce cadre d'emploi et à ce poste de cadre intermédiaire à forte technicité.

**ARTICLE 3 : AUTORISE** le Maire ou son représentant à déposer un dossier de candidature au dispositif ACTEE dit « Fonds Chêne » en vue de la création de ce poste.

**ARTICLE 4 : DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2024 - Chapitre 012.

### Marc HONORÉ

On va pouvoir clôturer ce Conseil municipal. Vous prenez note, dès maintenant, de la date du prochain Conseil municipal, le 14 mai.

Il y a le Conseil de la Rosière avant aussi.

Prenez note, le 14 mai. Ce sera un plaisir de vous rencontrer à nouveau.

Je vous souhaite un bon retour, une bonne soirée. Merci de votre présence.

*La séance est levée à 22 heures 10.*

Le Maire



Marc HONORÉ

La secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Nicole Martin', is written over the text 'La secrétaire de séance'.

Nicole MARTIN

